

RD-CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2279 - JEUDI 9 AVRIL 2015

JUSTICE

Une plainte en inconstitutionnalité contre la CNDH



Des membres de la Cour constitutionnelle

La procédure de désignation des membres de cette nouvelle institution d'appui à la démocratie, récemment investis par le chef de l'État aurait, de l'avis de l'ONG « *Avocats sans frontières* », violé la Constitution. Son président Me Richard Bondo dénonce la non-conformité de cette institution avec l'esprit du dernier alinéa de l'article 121 de la Constitution quant aux modalités de désignation de ses membres au Parlement. Cette disposition constitutionnelle précise, en effet, qu'en cas de délibération portant sur des personnes, le vote s'effectue à bulletin secret.

Alors qu'elle était censée procéder au vote à bulletin secret pour départager les dix-huit candidats restés en lice pour se mettre en phase avec la procédure légale, l'Assemblée nationale aurait passé outre cette exigence au mépris de la Constitution et des textes réglementaires la régissant, estime le requérant.

Page 14

L'Acaj dénonce le harcèlement sur Diomi Ndongala

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) dénonce le « énième harcèlement judiciaire » contre le président du parti politique Démocratie chrétienne et l'arrestation de son conseil à la prison de Makala par des agents de sécurité. Cette ONG exige la levée immédiate de la mesure de quasi isolement pénitentiaire qui frappe actuellement Diomi Ndongala et exhorte le gouvernement à veiller à ce que les avocats s'entretiennent librement avec toutes personnes en détention et les assistent sans entrave.

L'Acaj rappelle que sur ordre du Parquet général de la République, Eugène Diomi Ndongala est désormais placé sous régime pénitentiaire de rigueur et privé du droit de communiquer avec sa famille et ses avocats.

Page 12



Eugène Diomi avec ses avocats-conseils

7° ART

« Rumeurs du lac » révèle les mythes et secrets du lac Kivu

Dans ce film de cinquante-deux minutes, le journaliste d'origine congolaise Wendy Bashi explore les profondeurs des eaux du Kivu remplies de secrets, de mythes légendaires : apparitions de sirènes, noyades inexplicables ou encore poissons tueurs. Le film aborde également la question des gigantesques quantités de gaz méthane contenues dans le lac Kivu qui font de ce dernier à la fois une richesse et un danger potentiel.

L'avant-première du film a eu lieu le 10 mars à Bruxelles et le documentaire sera diffusé le 11 avril sur TV5 Afrique. Entre narration et images contemplatives, le documentaire invite à un voyage dans le temps, en évoquant également le génocide des rwandais de 1994 vu du côté congolais.

Page 13

AFFAIRE FOSSE COMMUNE À MALUKU

Des précisions du gouvernement provincial de Kinshasa

Le gouvernement provincial vient de fixer l'opinion nationale et internationale sur l'enterrement de 421 personnes indigentes dans une fosse commune à la terre Fula-Fula dans la commune urbano-rurale de Maluku dans la partie est de la ville de Kinshasa. Précisant qu'il s'agit là d'une opération courante, le ministre provincial du Plan, Robert Luzolano, a tout en regrettant la politisation de cette

affaire, indiqué qu'il n'y a pas de lien avec les personnes décédées lors des événements survenus à Kinshasa les 19, 20 et 21 janvier. Et Robert Luzolano d'ajouter que toutes les fois que la morgue centrale qui a une capacité limitée de trois cents corps se sent débordée formule la demande à la ville pour inhumer les corps qui y traînent afin de la désengorger. Ce qui a été fait. Page 12

ÉDITORIAL

Mieux vaut tard que jamais !

Mis sous pression par de nombreuses personnalités françaises et étrangères, l'Élysée s'est enfin décidé à ouvrir ses archives concernant le génocide perpétré au Rwanda en 1994. Et tout indique que la publication de ces documents tenus jusqu'à présent secrets éclairera cette tragédie sous un jour bien différent de celui que projetaient depuis deux décennies les puissances concernées.

N'anticipons pas sur les révélations qui surgiront des pièces de toute nature conservées à Paris dans les coffres de la République, mais suggérons aux autorités françaises de ne pas s'en tenir à ce seul moment de l'Histoire. Car le drame vécu par le Rwanda n'est pas le seul qui ait ensanglanté l'Afrique dans le passé proche et dont nous subissons aujourd'hui encore les conséquences néfastes.

Revenons par exemple sur ce qui s'est passé le 20 octobre 2011 en Libye. La thèse que défendent les autorités occidentales pour justifier l'intervention ayant abouti à l'assassinat de Mouammar Kadhafi est que le peuple libyen se battait pour sa liberté et qu'il ne pouvait l'obtenir que si le « Guide » était abattu. Quatre ans après ce meurtre perpétré avec l'aide active de la France et de l'Angleterre, soutenues par les États-Unis, non seulement les Libyens ne sont toujours pas libres, mais ils ont sombré dans un chaos qui déstabilise une large partie de l'Afrique.

Questions donc : pourquoi diable les Occidentaux se sont-ils mêlés de cette affaire qui ne les concernait en rien ? Pourquoi la France, qui avait accueilli en grande pompe Mouammar Kadhafi à Paris quelques années plus tôt, a-t-elle brutalement retourné sa veste ? Est-il exact, comme cela se murmure, ici et là, que des liens financiers occultes existaient entre les dirigeants des deux nations ?

Seule l'ouverture des archives françaises permettra de répondre un jour à ces questions. Et le plus tôt sera le mieux car, le cas du Rwanda le démontre clairement, la dissimulation de pièces qui tôt ou tard devront être rendues publiques ne peut que dégrader les relations existant entre la France et ses partenaires africains. Même si des erreurs, des fautes ont été commises à Paris, mieux vaudrait pour tout le monde le reconnaître sans délai.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Le PCT-Brazzaville organise un débat sur le don de sang

La fédération du parti congolais du travail (PCT) du département de Brazzaville a organisé une cérémonie de sensibilisation de ses membres au don de sang. L'activité s'est faite en partenariat avec le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). « *Ce geste, à première vue anodin se révèle d'une fortune humaine indéniable car il sauve des vies humaines* », a déclaré le président de la fédération du PCT du département de Brazzaville Gabriel Ondongo à l'ouverture de la cérémonie.

Le but visé par cette campagne était de faire comprendre aux membres de ce parti, la nécessité du don de sang bénévole et la transfusion sanguine. À cette occasion, des spécialistes du CNTS se sont succédé à la tribune pour s'expliquer sur ce geste. Plusieurs aspects de cette problématique ont été abordés : notamment comment le don de sang peut améliorer l'offre de santé dans notre pays. Ces spécialistes ont ensuite invité les personnes en bonne santé à devenir des donneurs de sang bénévole et régulier.

« *Pourquoi doit-on donner son sang ? C'est parce que le sang est un médicament unique qui n'a pas de produit de substitution pouvant le remplacer. Ensuite, il y a des traitements qui nécessitent un traitement par le sang* », ont-ils fait savoir.

Les membres du Parti congolais du travail ont été appelés à faire un don de sang pour favoriser la disponibilité des produits sanguins dans les réserves du centre national de transfusion sanguine.

Jean Jacques Koubemba

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Azur Congo et la Poste s'unissent pour plus d'efficacité

A compter de ce jour, la société de téléphonie mobile Azur télécom et la Poste travailleront ensemble. Selon les termes de ce partenariat conclu le 8 avril à Brazzaville, les deux sociétés utiliseront les services de l'un et de l'autre, dans le cadre du partenariat gagnant-gagnant, pour plus de visibilité et de performance.

A en croire la directrice générale de la Société des postes et épargnes du Congo (SOPECO), Brigitte Olga Manckoundia, qui a signé cet accord, la Poste et Azur télécom fonctionneront dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant public-privé, à travers l'offre de plusieurs services.

Conformément aux termes du dit partenariat, la Poste mettra à la disposition de cette société privée de téléphonie mobile, tout son réseau sur l'ensemble du territoire ainsi que son per-

sonnel, qui a aussi la responsabilité de lui vendre l'ensemble des produits Azur, notamment les cartes de recharge et tous les autres produits.

« *C'est un partenariat gagnant-gagnant que nous venons de conclure avec la société Azur. Dans le cadre de cette collaboration, nous mettrons à la disposition de cette société, notre réseau ainsi que notre personnel qui va lui vendre les produits. En revanche, nous recevons des commissions parce que ce ne sera pas un service gratuit* », a précisé Brigitte Olga Manckoundia.

Cette collaboration profite bien à la société Azur télécom qui nourrit l'ambition de conquérir le territoire. Elle devra donc servir et utiliser toutes les structures de la Poste partout afin d'atteindre cet objectif.

« *En tant qu'Azur télécom, nous voulons participer au renou-*

veau de la Poste. Ces derniers temps, les choses ont beaucoup changé au niveau de la Poste. Nous allons donc mettre tous les produits Azur dans tous les bureaux de la Poste qui existent au Congo, parce que la société Azur est en train de s'étendre dans tout le pays afin de permettre aux populations l'accès à nos produits en temps réel », a affirmé pour sa part, le président directeur général du groupe Azur, Jean-Bruno Obambi.

Il faut dire qu'en signant ce partenariat, l'ambition de ces deux sociétés est de mutualiser les énergies afin non seulement de garantir une grande visibilité de l'un et l'autre, mais surtout d'arrimer les services postaux congolais à la modernité, à l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Coordination : Rose-Marie Bouboutou
Rédaction : Rose-Marie Bouboutou, Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia

Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcie

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-

signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-

mbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de

service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck

Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole
Biantomba, Epiphonie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta,
Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo / Tél. : (+242) 05
532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

DETTE INTÉRIEURE

Le désespoir gagne le secteur privé local

L'union nationale des opérateurs économiques du Congo (Unoc) a, une fois de plus le 2 avril à Brazzaville, interpellé le gouvernement sur leur situation financière désastreuse. Ces opérateurs économiques sont revenus sur leur dû notamment la dette intérieure qui implique aussi celle du sinistre s'élevant à 385 milliards.

Déjà l'année dernière, réunis en masse lors d'une rencontre tenue à la préfecture de Brazzaville, ils revendiquaient le paiement systématique et sans condition de la dette commerciale cumulée dont le dossier est resté sans suite. Cet argent concerne la dette conventionnée des oubliés, des dossiers scellés ainsi que des situations de justice, le tout pour un montant estimé à environ 600 milliards FCFA. Malgré toutes ces tentatives, leur situation est restée dans le statu quo. Ils ne comprennent pas l'insensibilité des pouvoirs publics face au développement et à l'amélioration du tissu économique locale. Au

moment où le gouvernement concentre ses efforts sur la diversification économique, les opérateurs ne voient pas d'un bon œil que leur situation ne trouve pas gain de cause, alors qu'ils sont le moteur de la croissance dans tout système économique d'un pays.

« Une dette reste une dette (...), nous sommes fatigués des raisons », a clamé le président national de l'Unoc, El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, au cours d'une réunion élargie à tous les autres membres de la structure. Aussi il a relevé le manque de considération de la part des autorités à leur égard, en pointant du doigt la personne



El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka

du ministre des Finances. Ils ont signifié que le ministre d'État agit délibérément, refusant tout dialogue avec le patron des hommes d'affaires. Ils jugent que leur revendication n'est pas prise au sérieux, surtout que le ministre des Finances avaient promis aux députés de payer cette

dette avant la fin de l'année passée. Promesse non tenue, selon eux, le ministre a payé des factures des arriérés des marchés publics d'investissement et des services inscrits au budget de l'État au titre des années 2012-2013.

Face à un tel mutisme, ils sollicitent l'intervention du

président de la République à prendre en compte leur revendication. « Nous réclamons notre argent pour faire marcher nos entreprises. (...) engagez une évaluation des chantiers réalisés et ceux qui ne le sont pas ».

Par ailleurs, les opérateurs économiques sont indignés sur toutes les actions entreprises il y a plus de dix ans, concernant l'appui du secteur privé. Ils se plaignent que les différents partenariats avec les institutions internationales n'ont apporté aucune solution concrète au financement des entreprises. Les différentes structures mises en place par le gouvernement, la Maison de l'entreprise et l'Agence pour la promotion des investissements, n'ont encore donné de résultats satisfaisants à leur avenir.

Nancy France Loutoumba

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vulgarisation des textes sur les droits humains

Le Conseil économique et social de la République du Congo avait ratifié en novembre 2000, un document relatif aux droits humains fondamentaux. Pour permettre aux cadres de maîtriser le contenu et de mieux l'expliquer, des séances de vulgarisation ont été organisées les 7 et 8 avril à Brazzaville.

« Le développement économique demeure indissociable de l'épanouissement de la personne humaine, en respect de sa dignité et de sa liberté. Le gouvernement congolais ne ménagera aucun effort pour relever le défi lié à la visibilité et l'exhaustivité des droits humains fondamentaux consacrés dans ce document », a déclaré le secrétaire général de la présidence de la République, Jean Baptiste Ondaye, présidant les travaux d'ouverture organisés en partenariat avec le CES du Maroc.

Jean Baptiste Ondaye a, par ailleurs, relevé que le Congo continuera à veiller au respect des droits humains fondamentaux tels que définis au plan universel. « A l'instar de tous les autres CES, notre institution a pour ambition de contribuer réellement au mieux-être, à la prospérité au Congo et à la solidarité entre nos pays respectifs, en s'appuyant sur le dialogue civil, social et culturel », a renchéri le président du CES, Jean Marie Tassoua.

Ce dernier a également profité de l'occasion pour réaffirmer son attachement au processus de coopération internationale et de solidarité des membres de l'Union des Conseils économiques et sociaux des États et gouvernements membres de la Francophonie.

Saluant pour sa part les relations qui existent entre le Congo et son pays, la représentante du CES du Maroc, Laila Berbich, a réitéré sa volonté de contribuer en faveur de la promotion des droits humains afin de lutter contre la discrimination et l'inégalité notamment des sexes au sein des pays membres de la Francophonie.

Rappelons qu'en vue de contribuer à la visibilité et l'effectivité des droits humains fondamentaux consacrés dans la dite charte, le CES avait réalisé en mars 2014, une enquête relative à la vulgarisation de ce document.

Celle-ci avait malheureusement révélé un certain nombre de lacunes et de manquements auprès des agents, qui avaient des difficultés à interpréter certains indicateurs clés, faute de connaissance exacte du contenu de ce document. D'où l'organisation des journées de vulgarisation.

Lopelle Mboussa Gassia

PARUTION

Africa Development, plus d'une année d'existence

Le bimensuel panafricain est déjà en cette deuxième année à son 9^e numéro imprimé. Après un début en version numérique durant un an, le magazine fait du chemin et veut s'imposer au sein du lectorat africain.

Africa Development, un magazine qui s'ajoute à la multitude existante, a la particularité de présenter le côté positif de l'Afrique. Selon son directeur de publication, William Bogui Hans, l'Afrique n'est pas toujours synonyme de guerre, de famine, d'épidémie et autres. Le continent a aussi des atouts quels que soient les domaines à promouvoir.

William Bogui estime qu'il y a du potentiel en Afrique à faire valoir et que certaines informations sont mal commentées ou interprétées dans la presse de façon générale. Ainsi, le numéro actuel en vente sur le marché en est une illustration à travers le zoom réalisé pour la République du Congo.

« Nous avons voulu faire un bilan de l'homme leader Denis Sassou N'Guesso, qui dans ses derniers mandats a apporté un développement vrai (...) Lorsqu'on regarde le parcours, le Congo a été un pays déchiré et aujourd'hui il subit des transformations positives et nous constatons que c'est un pays qui a encore du souffle et il était important pour nous de faire un zoom sur le Congo », a expliqué le manager concernant ce choix.

En parcourant le dossier spécial sur le Congo, le magazine plante le décor en plaçant le



William Bogui, photo Adiac

Congo sur la sellette, affichant des performances et perspectives économiques et sociales au beau fixe.

« Dans ce numéro spécial nous avons parlé de deux choses en une : qui est l'homme; les premiers pas du président de ses enfants. Car aujourd'hui beaucoup pense que lorsqu'on est chef, on a plus besoin de la famille. Nous avons pris l'exemple sur le président Buch et fils qui est un grand modèle. Alors, pourquoi ne pas utiliser

cette compétence qui peut servir à l'Etat, même si elle est de la famille ! Et nous avons fait un zoom sur ces vraies compétences », a argumenté William

Bogui. Dans les numéros précédents, le magazine a réalisé le même travail avec le Tchad, le Burundi, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Niger. 23 chefs d'Etat offrent leur soutien en apportant des contributions traditionnelles à Africa Development. S'ajoute aussi une entreprise de négoce qui soutient toutes leurs actions. « C'est le Magazine de l'Afrique qui se développe et nous invitons les gens à le lire », a conclu le manager.

N.F.L.



APPEL D'OFFRES

Enquête Afrobaromètre au Congo Brazzaville

Le Réseau Afrobaromètre cherche des organisations intéressées à se joindre au Réseau en tant que structure de recherche chargé de mener des enquêtes sur des échantillons représentatifs de la population adulte au Congo Brazzaville. Le but de ces enquêtes est de mesurer les attitudes publiques et les comportements sur les questions politiques et de gouvernance afin d'influencer le débat public sur la démocratie, la gouvernance, et d'autres questions politiques et de développement.

Contexte

Afrobaromètre est un projet de recherche indépendant, non partisan qui évalue l'atmosphère sociale, politique et économique en Afrique. Le projet organise une série comparative d'enquêtes nationales sur les opinions publiques couvrant les thèmes tels que la démocratie, les marchés, la société civile et d'autres sujets pertinents. Les enquêtes sont organisées à intervalle régulier. La série 6 des enquêtes des Afrobaromètre est actuellement en cours (2014-15).

Afrobaromètre a trois objectifs principaux :

- Produire des données scientifiques fiables sur les opinions publiques en Afrique;
- Renforcer les capacités institutionnelles pour la recherche en matière de sondage en Afrique; et
- Disséminer de manière extensive les résultats des enquêtes et les appliquer

Le réseau Afrobaromètre est composé d'un consortium d'institutions de recherche indépendantes basées en Afrique. Quatre partenaires principaux orientent le Réseau sur la conception des projets de recherche, la levée des fonds, la gestion des projets, les publications et la dissémination à l'échelle internationale. Ces partenaires principaux sont :

- L'Institut pour la Justice et la Réconciliation (IJR) en Afrique du Sud
- Le Centre pour la Démocratie et le Développement (CDD) au Ghana
- L'Institut de Recherche Empirique en Économie Politique (IREEP) au Bénin
- L'Institut des Études de Développement (IDS) à l'Université de Nairobi au Kenya

Le Réseau comprend également plus de 30 partenaires nationaux. Dans chaque pays participant, le partenaire national provient du cadre universitaire, du secteur privé ou non gouvernemental. Il est chargé de coordonner le travail de terrain des enquêtes et de s'assurer de la dissémination des résultats des enquêtes dans le pays. Les unités de soutien sont situées à l'Université de Cape Town en Afrique du Sud et à l'Université de l'État de Michigan aux États Unis d'Amérique.

Les résultats des enquêtes Afrobaromètre sont directement utilisés dans l'élaboration de politiques publiques. Nous tentons d'atteindre un public varié : les décideurs politiques du gouvernement ou de l'assemblée, les activistes, les éducateurs civiques, les journalistes et chercheurs, les donateurs et les investisseurs, ainsi que tout Africain qui désire s'informer et devenir un citoyen engagé.

Pour plus d'informations sur Afrobaromètre, y compris les publications et les rapports des pays, visitez le site Web du Réseau : www.afrobarometer.org

Responsabilités de la structure en charge de l'Enquête Afrobaromètre

La structure en charge de l'Enquête Afrobaromètre sera responsable de la préparation et la mise en œuvre des activités d'enquête au Congo Brazzaville. L'équipe retenue travaillera en étroite consultation avec les conseillers techniques de Afrobaromètre et conformément aux protocoles de l'Enquête contenus dans le manuel d'Afrobaromètre (qui sera fourni). Les principales responsabilités sont les suivantes:

1. Identifier les bases de données du recensement et des cartes pour la conception d'un échantillon représentatif, tirer l'échantillon avec l'appui du conseiller technique de Afrobaromètre.
2. Traduire et imprimer le questionnaire
3. S'assurer du pré-test et de la modification du questionnaire. Toutes les modifications nécessitent l'approbation de Afrobaromètre.
4. Élaborer un plan d'échantillonnage de la logistique de l'enquête.
5. Recruter les agents de terrain ayant les compétences linguistiques appropriées. Former les agents de terrain à l'utilisation de l'instrument de l'enquête, ainsi que les superviseurs de terrain afin qu'ils suivent le travail de terrain.
6. Gérer tous les aspects du travail de terrain en stricte conformité avec le calendrier élaboré de concert avec Afrobaromètre.
7. Assurer le contrôle de qualité de la collecte de données sur le terrain.
8. Saisir et apurer les données. Les données seront sous SPSS. Prévoir une double saisie minimum de 25 pour cent des questionnaires afin d'assurer la qualité des données.
9. Préparer le rapport sur la méthodologie d'échantillonnage et de terrain.
10. Contribuer à la préparation d'un résumé des résultats en collaboration avec les conseillers techniques de Afrobaromètre.

Offres:

Le Réseau Afrobaromètre lance un appel d'offres à candidature pour sélectionner des organisations éligibles, capables de mener une enquête Afrobaromètre en tant que chercheur associé Enquête Afrobaromètre au Congo Brazzaville.

Toutes les soumissions doivent inclure les éléments suivants:

1. Une **description détaillée de l'expérience de l'organisation de l'enquête** (avec documents à l'appui), en particulier dans la réalisation d'enquêtes impliquant des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.
2. **Qualifications et expériences du personnel clé** à impliquer dans l'enquête. Veuillez bien vouloir fournir à cet effet, des curriculum vitae de tous les

cadres supérieurs, y compris le chercheur principal et / ou le coordinateur national, ainsi que la ou les personne(s) responsables de l'échantillonnage et de gestion des données.

3. Une description du **plan de recrutement pour le personnel qualifié de terrain, ainsi qu'une estimation du nombre d'enquêteurs sur le terrain** et des superviseurs qui seront impliqués au travail de terrain. Notez s'il vous plaît, notez que Afrobaromètre exige qu'un minimum de 40% de tout le personnel de terrain (des enquêteurs et des superviseurs) soit des femmes.

4. Une description de l'expérience de l'**organisation en matière de conception et de tirage des échantillons représentatifs**, y compris a) une identification du personnel qui dirigera le processus d'échantillonnage et les détails sur leurs qualifications et expériences; b) une indication si l'échantillonnage sera conduite au sein de la structure ou sera sous-traitée; et c) une description de l'expérience de l'organisation en matière de collaboration avec les bureaux des statistiques nationales ou d'autres experts pour l'élaboration des échantillons.

5. Une description de l'approche proposée **pour la formation des agents de terrain**

6. Une description de l'approche **organisationnelle du transport sur le terrain, ainsi que la supervision de terrain et de contrôle de la qualité.**

7. Une description de l'organisation **de la saisie de données, ainsi que les compétences et l'expérience du traitement des données** et de la gestion des agents de saisie.

8. Une **proposition de budget détaillé**, en US\$ pour l'implémentation d'un échantillon national représentatif de taille n= 1200, et de respect des normes et protocoles Afrobaromètre comme indiqué dans le manuel de l'enquête Afrobaromètre (disponible à l'adresse <http://afrobarometer.org/fr/enquetes-et-methodes/manuels-d-enquete>). A titre indicatif, le coût total prévu pour cette enquête est d'un maximum de 100000 \$.

9. Notez que tous les aspects du projet doivent être mis en œuvre conformément aux protocoles du manuel des enquêtes Afrobaromètre. Les ajustements nécessaires à la proposition retenue seront négociés au cours de la phase de passation des marchés.

Les offres doivent être soumises en Français à l'adresse email à rhoouessou@africanschoolofeconomics.com et agueguehoun@africanschoolofeconomics.com au 27 Avril 2015.

Les détails de l'offre sur les critères d'évaluation et d'autres informations additionnelles peuvent être obtenues auprès de Monsieur Richard Houessou, Chargé de Afrobaromètre pour les pays francophones à rhoouessou@africanschoolofeconomics.com ou appeler (+229 21363873) ou visitez www.afrobarometer.org

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« Très souvent on confond islamisme et islam. L'islamisme est un mouvement politique essentiellement, il instrumentalise la religion musulmane. »

Béji Caïd Essebsi, président tunisien, Paris le 7 avril 2015

« Dans l'enseignement de la religion, ce qui manque aujourd'hui, c'est l'autocritique. Il y a une soumission totale à l'enseignement donné. Or, ce n'est pas vrai : il n'y a pas de foi sans liberté. »

Asma Lamrabet, Médecin biologiste à l'hôpital de Rabat, écrivain, directrice du Centre des études féminines en islam, au Maroc, Le Point, 3 avril 2015

« Le secret est souvent un outil qui permet de masquer des travaux opératifs ou autres dont on pense qu'ils ne sont pas accessibles... à l'ensemble des citoyens. C'est parfaitement choquant dans une démocratie authentique. »

Secrets et Information Démocratique et Citoyenne (article collectif), Le Monde diplomatique, 30 décembre 2010.

« Je crois en la démocratie collaborative, en la nécessité d'associer les citoyens au changement. »

Alain Juppé, maire de Bordeaux, ancien Premier ministre de France, La Tribune, 02 avril 2015

« Avant de devenir une « ville-jardin », Singapour était l'un des pires bidonvilles d'Asie il y a une soixantaine d'années. Et il n'y a pas de pétrole ! Nous pouvons y arriver si la volonté est là. »

José António Maria da Conceição e Silva, ministre angolais de l'Urbanisme et du logement, African Business | Hors Série Villes africaines, février 2015

TRIBUNE LIBRE

La coopération économique sino congolaise : un jeu gagnant-gagnant ?

Le 22 février 1964, le Congo établissait sa coopération économique et financière avec la République populaire de Chine. Plusieurs contrats bilatéraux ont été signés dans le cadre de la coopération sud-sud qui unit la Chine, pays émergent, orienté vers l'économie socialiste de marché depuis la fin de la guerre froide, et le Congo, pays en voie d'émergence économique, converti au libéralisme depuis 1991, autour d'un jeu économique gagnant-gagnant.

Ce jeu qui se distingue de la coopération asymétrique nord-sud privilégie la qualité plutôt que la quantité des échanges économiques. Mais il risque de produire, lui aussi, des éléphants blancs sur le territoire et de compromettre l'émergence économique du Congo.

En effet, durant cette dernière décennie, le solde des échanges commerciaux entre la Chine et le Congo est en baisse, mais en faveur du Congo, en passant de 5.559 millions en 2006 à 4.934 millions de dollars USA en 2014. Les principaux clients du Congo sont la Chine (56,03% des exportations totales du Congo), les USA (11,45%), l'Australie (8,93%) et la France (5,54 %) ; alors que ses principaux fournisseurs sont la Chine (19,26% du total des importations du Congo), la France (19,12 %), l'Italie (6,34%) et les USA (5,58%). Le partenariat sino congolais s'est consolidé en deux phases, rythmées par une même constance au détriment de la France, partenaire historique du Congo :

1) Pénétration du marché par l'aide technique (de 1964 à 2003) avec le bénéfice par le Congo, le 21 décembre 1964, d'un emprunt chinois sans intérêt de 100 millions de Francs français, couvrant la période du 1er janvier 1965 au 31 décembre 1969. Il est remboursable par dixième, du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1989, en marchandises, en Francs français ou dans une autre monnaie convertible. Dans la réalisation de son premier plan quadriennal (1964-1968), le Congo bénéficia de la Chine environ 6,7 milliards de FCFA, pour la construction par la Chine de l'usine de textile à Kinsoundi (1,4 milliard de FCFA), du chantier naval et de l'usine des cahiers (1,8 milliard) à Mpila, de l'usine de séchage du poisson à Mossaka (0,6 milliard), de l'usine d'allumettes à Bétou (0,3 milliard), des hôpitaux de Talangaï, Makélékélé, Fort-Rousset et Loandjili de Pointe Noire ; et d'autres infrastructures (2,6 milliards).

Enfin, en 1978, la Chine avait construit à Moukoulou, un barrage hydro électrique de 72 Mégawatts, dont la puissance avait été réduite à 25 mégawatts par les dégâts de la guerre civile de 1997. Les réparations qui ne peuvent être faites que par la Chine furent évaluées à 4,6 milliards de FCFA dont 2,8 milliards sous forme de crédit fournisseur chinois et 1,8 milliard par le Congo. Faute de transfert de technologies, le Congo ne s'est pas approprié ces réalisations, livrées clés en main. Après la période de garantie, elles ont été abandonnées dès les premières pannes liées au manque d'entretien et à la récurrence des erreurs de gestion qui ont conduit progressivement à leur liquidation totale. Les hôpitaux ont résisté à ces liquidations grâce à l'assistance technique des 671 médecins chinois envoyés dans 21 équipes médicales au Congo. L'hôpital de Mfilou, financé

à hauteur de 10 millions \$US par la Chine est la dernière réalisation qui valorise cette assistance ; 2) enracinement par l'investissement direct étranger (de 2003 à nos jours) : le Congo a reçu 2,8 milliards sur les 108 milliards \$US du total de l'IDE de la Chine en Afrique depuis 2005, dont 75% dans les infrastructures de transport, 13% dans l'énergie et 12% dans d'autres secteurs (bâtiment, commerce, etc.).

Les infrastructures les plus importantes sont l'aéroport international de Maya-Maya de Brazzaville qui a été reconstruit et modernisé par la Chine grâce à un financement de 115 millions \$US. Le financement de 62 millions \$US de la construction du port fluvial d'Oyo est assuré par la Chine qui a réalisé l'ouvrage. En 2012, la route Pointe-Noire/Dolisie bitumée sur 160 kilomètres, pour 750 millions \$US financés par la Chine ainsi que les 126 km d'Owando à Makoua-Mambili, dans le nord, pour 53 millions \$US.

Dans l'énergie, la Chine a investi 290 millions \$US dans la construction d'une usine d'eau à Brazzaville, achevée en 2013. Pour 170 milliards de FCFA, la Chine a construit le barrage hydro électrique de 120 mégawatts à Imboulou, sur la rivière Léfini. Il est financé à 85% par la Chine sous forme d'un crédit fournisseur remboursable sur 15 ans, avec un délai de grâce de 5 ans, au taux de 0,20%. Le reste est financé par le Congo. Mais les délestages quotidiens de l'électricité à Brazzaville, liés aux pannes de plusieurs turbines sur lesquelles le personnel congolais n'est pas habilité à intervenir, montrent que le transfert de technologie n'est pas effectif.

Dans les autres secteurs, la Chine a financé le complexe sportif multidisciplinaire de Makélékélé pour un coût total de 6 milliards FCFA et celui de Kintélé pour 379, 845 milliards de FCFA préparant l'accueil des 11e Jeux africains de 2015. Les travaux de construction de l'hôtel Alima Palace de 116 chambres à Oyo pour 21 milliards de FCFA, financés et réalisés par la Chine. Depuis 2004, les entreprises chinoises sont à 40,10% adjudicatrices des marchés de la Municipalisation accélérée estimés à 1000 milliards de FCFA, derrière les entreprises européennes (42,20%), loin des 19,70% des entreprises congolaises. En 2007, la Chine avait annulé la dette du Congo d'environ 32 millions \$US, représentant 97,5 % des stocks d'arriérés et 22 % de l'encours hors arriérés. La Chine octroie une trentaine de bourses aux étudiants congolais par an pour aller étudier en Chine dans divers domaines.

Ainsi, la coopération économique sino congolaise s'établit-elle dans un jeu de gagnant-gagnant : matières premières contre infrastructures. Mais, l'absence de transfert de technologie crée une dépendance technologique du Congo vis-à-vis de la Chine comme dans la coopération asymétrique du Congo avec les pays du Nord. L'exigence de la clause de transfert de technologie dans les contrats bilatéraux de coopération économique avec les pays développés et les pays émergents devient un impératif de développement du Congo.

Par Emmanuel Okamba,
Maître de Conférences HDR en Sciences de

SECURTY GUARD GROUPE YANNICK

Recherche administrateur (trice) :

-Employé à Moto Djakarta

-Agent de sécurité maître chien,

sachant lire et écrire

Tél : 06 679 78 78 / 01 679 78 78

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IIPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iiprc-training.org



Une expertise à votre portée

INTITULE DE LA FORMATION

DUREE

PERIODE

Gestion comptable et financière des projets et programmes

5 jours

4 au 8 mai 2015

Analyse financière : pratique

3 jours

11 au 13 mai 2015

Méthodes et outils de gestion pour managers : savoir fixer des objectifs, élaborer son tableau de bord etc.

3 jours

18 au 20 mai 2015

Manager une équipe : perfectionnement

3 jours

26 au 28 mai 2015

***Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.**

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Les services d'hygiène interpellés sur le contrôle des produits de consommation

Dans son message rendu public le 7 avril dernier, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la santé, le ministre François Ibovi, en charge de la Santé et de la Population, a souligné la nécessité d'offrir à la population congolaise une alimentation de qualité.

La 67^e édition de cette journée a été en effet célébrée par la communauté internationale cette année sous le thème : « La sécurité sanitaire des aliments ». Saisissant cette occasion, le gouvernement a demandé aux agents des services d'hygiène déconcentrés et décentralisés de procéder régulièrement aux contrôles rigoureux des produits destinés à la consommation de base. Ils ont

également été invités à appliquer des mesures garantissant une alimentation sûre et inoffensive.

« Le gouvernement s'emploie sans relâche à garantir à la population une sécurité alimentaire indispensable. A cet effet, la construction d'un laboratoire de contrôle de qualité des aliments et des eaux est plus que jamais nécessaire. Le code d'hygiène conçu pour

notre pays et qui se trouve actuellement à la Cour suprême, intégrera le dispositif mis en place dans le cadre des mesures préventives », a indiqué François Ibovi.

En effet, au Congo, et notamment dans les grandes villes, les services d'hygiène sont presque inexistantes. Depuis des années, des contrôles ne se font pratiquement plus. Pour toucher la réalité du doigt, il suffit d'allonger quelques avenues et ruelles de Brazzaville pour apprécier la qualité sinon les conditions dans lesquelles certains espaces de restauration sont tenus par les tierces. La plupart des marchés de la capitale congolaise ne sont pas épargnés de cette situation. Car, il est difficile de côtoyer les tas d'immondice qui jonchent le sol à côté des aliments.

Selon le ministre de la Santé, l'alimentation a un impact considérable sur la santé des individus. Elle est l'un des facteurs essentiels de la santé de la population. « L'augmentation de l'offre de santé par la construction des hôpitaux modernes dans le pays pourra se révéler infructueuse si un regard particulier

n'est pas accordé à l'alimentation de la population. La consommation des aliments insalubres comporte beaucoup de risques sanitaires pour la population. L'alimentation insalubre est à l'origine de près de deux millions de décès par an dans le monde », a-t-il rappelé.

D'après plusieurs enquêtes scientifiques réalisées, ces décès touchent surtout les enfants. Ces derniers sont contaminés par des bactéries, des virus, des parasites ou des substances chimiques occasionnant plus de 200 maladies. La sécurité des aliments est également menacée, a expliqué le ministre François Ibovi, par l'excès de sel, de graisse, substances engendrant les maladies non transmissibles telles que : le diabète, l'hypertension artérielle, les maladies cardiovasculaires et les cancers. « Ces facteurs de risques alimentaires augmen-



Le ministre François Ibovi

tent le poids de la morbidité et de la mortalité. Il faut donc lutter contre les aliments insalubres », a-t-il insisté, assurant que son ministère ne ménagera aucun effort pour que les établissements de santé publique et privée accomplissent leur mission avec fermeté, abnégation et professionnalisme.

Rappelant que la Journée mondiale de la santé correspond à l'entrée en vigueur, le 7 avril 1948, de la création de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Parfait Wilfried Douniama

FORCE PUBLIQUE

Les bases sont jetées pour la gendarmerie de demain

Le projet « Vision 2020 » se précise. Des lignes directrices sont définies pour un nouveau mode de gestion. Les directeurs centraux, commandants de régions, commandants des grandes formations et chefs de services sont réunis pour une conférence de planification à Brazzaville.



La photo de famille

« Nous avons au cours de l'année 2014, lancé une série de réformes très importantes qui vont servir de fondement, sinon de soubassement à ce projet actuel. Alors que nous travaillons donc à finaliser ces réformes, il est important de ne pas perdre de vue que le succès de tout travail repose fondamentalement sur la programmation : programmation élaborée ; programmation finie, voilà le succès de tout action pour tout action », a déclaré le commandant de la gendarmerie nationale, la général de brigade Paul Victor Moigny, le 7 avril, à l'ouverture de cette conférence.

Il s'agira principalement, au cours de ces assises qui dureront quatre jours, de mettre en chantier les contrats opérationnels assignés en ayant une juste mesure de l'état des lieux actuel et des capacités à réunir pour les réaliser. Pour ces différents sujets, il sera procédé également à l'évaluation de la situation actuelle, pour cerner les faiblesses dans la pratique de l'élaboration et de la conduite du plan et d'identifier les défis à relever. En termes d'objectif d'évaluation, la conférence est destinée à identifier et analyser les forces dans la chaîne de commandement et la conduite du plan d'action afin de formuler des recommandations nécessaires pour améliorer la situation en 2015. S'agissant de la planification, la vulgarisation de la directive plan d'action du commandant de la gendarmerie nationale vise à : expliquer les axes d'effort retenus et les obligations qui en découlent ; élaborer le tableau de bord des actions envisagées, définir le mécanisme de pilotage et de suivi permettant d'améliorer la conduite du plan d'action. Au final, il est attendu que la pratique de la planification, de la conduite et de l'évaluation des actions soit maîtrisée avec un fort retour sur investissement par tous les grands subordonnés du commandant de la gendarmerie.

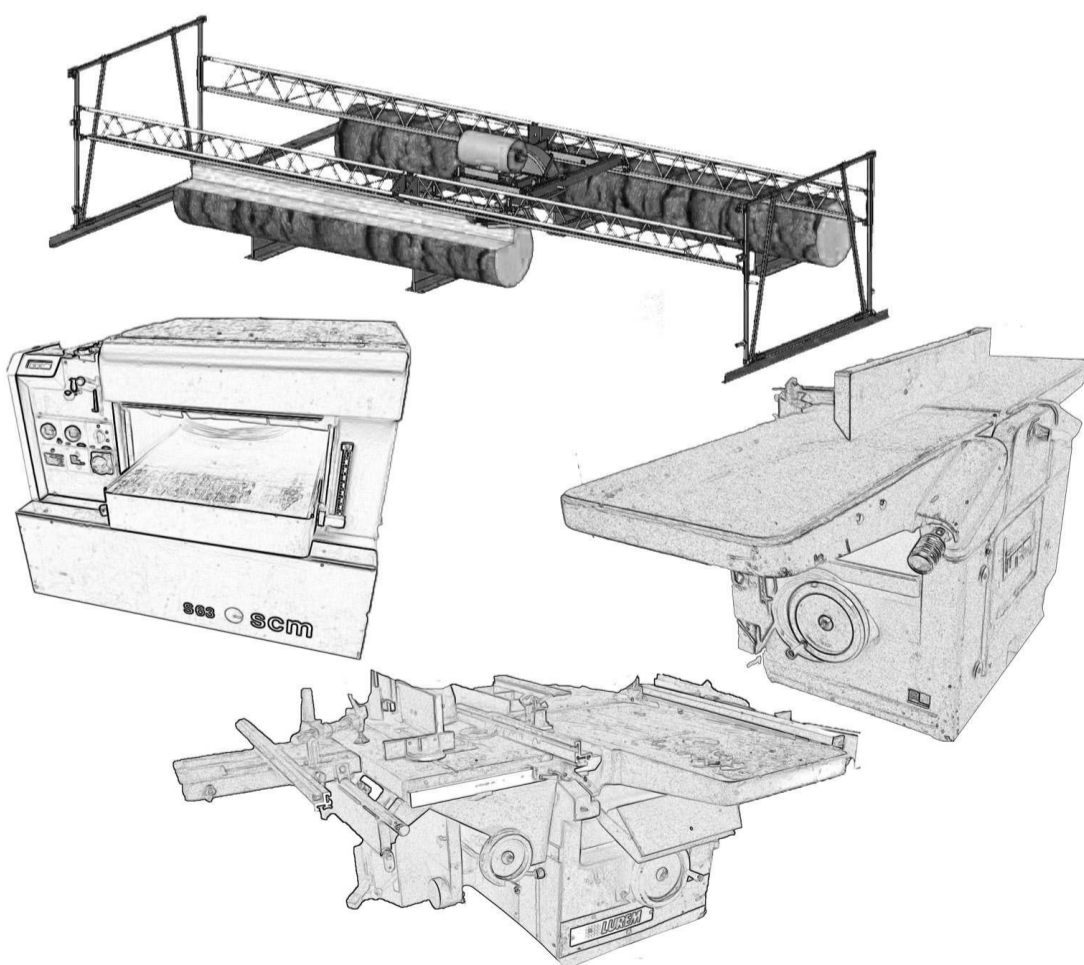
Dans la pratique, au cours de cette session, les travaux seront organisés en ateliers de groupes et comprendront des exposés de méthode avec des restitutions formalisés au final par des recommandations au commandant de la gendarmerie nationale. Cinq sujets principaux constitueront l'ossature des travaux à savoir : l'évaluation sécuritaire et opérationnelle ; la gestion du personnel ; l'activité missionnelle ; la formation et l'entraînement ; et enfin, la planification et le pilotage des activités.

Guillaume Ondzé

VENTE MACHINES A BOIS

EXPORT - NEUF & OCCASION

Devis avec transitaire



Ets. JOULIN Père & Fils – Paris

10, rue Destouches – 94500 CHAMPIGNY sur MARNE – FRANCE

Brazzaville : 06 66 47 290 - Paris : +33 (0)6 08 02 59 42

Fax : +33 (0)1 42 07 12 13

Email : ets.joulin@free.fr

GENRE

La Croix-Rouge débat sur la question

« Promouvoir l'autonomisation de la femme par l'éducation et l'alphabétisation au sein de la Croix-Rouge congolaise », tel a été le thème de la causerie-débat organisée, le samedi 4 avril à Brazzaville, par la Croix-Rouge congolaise à l'occasion de la célébration en différé de la journée internationale de la femme.

Bien qu'en retard, la Croix-Rouge congolaise a tenu à célébrer à sa manière la date du 8 mars qui est la journée internationale de la femme. Ainsi, au cours de la causerie-débat organisée à cet effet, la 2ème vice-présidente de la Croix-Rouge congolaise, Marie Charlotte Toula, a exhorté ses collègues femmes à s'approprier leurs droits et devoirs par la compréhension des aspects socioculturel et économique de cette autonomisation, « Notre ambition c'est d'avoir une secouriste dans chacune de nos familles, d'où la nécessité d'une intervention massive des femmes en milieu CRC », a-telle souligné.

Présentant sommairement les missions de la Croix-Rouge congolaise, Rosalie Likibi et Honorine Zoula, deux autres femmes, membres de l'ONG ont déclaré que cette institution humanitaire nationale, membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CRC) agit de manière neutre, indépendante, impartiale et unique en faveur des vulnérables. En tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, la Croix-Rouge congolaise, assure l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables, sans distinction aucune, à travers des programmes communautaires durables, d'activités de secours, de la préparation et de réponse aux catastrophes, la réponse en cas d'épidémies ou de pandémies et l'assistance sociale auprès des populations vulnérables. Les deux dames ont ensuite insisté sur les principes fondamentaux de la Croix Rouge.

La causerie-débat a été agrémentée par une cérémonie de démonstration théâtrale sur les gestes qui sauvent, exécutée par quelques volontaires de la Croix-Rouge, avant de procéder à la séance des questions-réponses avec le public.

Guillaume Ondzé

« Certaines dispositions du Code de la famille visent la discrimination de la femme », selon Me Agathe Kouyitoukou

L'humanité a célébré le 8 mars dernier, la Journée internationale de la femme sur le thème : « L'autonomisation de la femme-autonomisation de l'humanité : imaginez ! » Au Congo, plusieurs activités ont été organisées durant tout le mois de mars. Me Agathe Kouyitoukou y a développé des communications sur le sous-thème : « L'autonomisation de la femme, us et coutumes ».

Huissière de justice, Me Agathe Kouyitoukou pense que certaines dispositions du code de la famille visent parfois la discrimination de la femme. Il s'agit notamment des articles (120, 121) qui posent le principe de la polygamie. En effet, selon la loi, « La déclaration d'option de polygamie est souscrite par les futurs époux devant l'officier de l'état au moment de la déclaration du mariage et en cas de mariage à l'étranger devant l'agent diplomatique ou consultant territorialement compétent ».

« La loi a posé cette règle par rapport au vide qu'il y avait et cette loi a été obligée d'être suppliée par la coutume. Je pense qu'en 1984, il y avait une certaine catégorie de femmes qui avaient assisté certainement à l'élaboration de ce code, et le combat n'était pas comme les femmes sont en train de le mener aujourd'hui. Je crois qu'avec cette catégorie de femmes, le temps est révolu. En 2015 avec l'autonomi-



Me Agathe Kouyitoukou ; crédit photo Adiac

sation de la femme, nous devons soumettre au moins cet article aux autorités pour qu'il soit révisé », a-t-elle souhaité.

Elle a également épinglé d'autres facteurs qui freinent l'épanouissement des femmes. Agathe Kouyitoukou a par exemple cité les us et coutumes qui empêchent les femmes d'accéder totalement à l'amélioration et aux changements de leurs droits. Ils entravent le pouvoir des femmes d'accéder aux droits que leur reconnaît la loi. A cela, elle a ajouté la dot. Pour elle, le législateur avait bien précisé que la dot devrait être soit en nature, soit en argent. Le prix s'arrêtait à 50 000 FCFA. « Aujourd'hui, à cause de nos us et coutumes, cette loi n'est pas respectée. La femme ressemble

parfois à une marchandise. Ce genre de comportement empêche la jeune fille d'être autonome, au nom de la coutume. Je pense que le code de la famille devra aussi veiller à l'application de ces règles », a-t-elle espéré.

Les us et coutumes ont un impact dans la vie juridique de la femme ; dans le domaine de l'emploi ; en matière de la propriété et de l'héritage ainsi que de la santé sexuelle et la procréation.

Quelques solutions proposées

Pour améliorer les statuts légaux et les droits des femmes face à la tradition, elle propose la promotion de leur formation afin de leur donner les outils nécessaires pouvant leur permettre de défendre sans complexe, leurs droits. Les femmes devraient ensuite être présentes dans la sphère d'élaboration des lois et de prise des décisions juridiques favorables à leur autonomisation.

« C'est alors qu'elle plaidera pour des lois qui lui seront favorables, et beaucoup de choses seront corrigées pour qu'elle accède à son autonomisation », a conclu Me Agathe Kouyitoukou, précisant que ces efforts participeront à l'augmentation de l'accessibilité des services juridiques et contribueront à familiariser les femmes aux droits que leur reconnaît la loi.

Parfait Wilfried Douniama



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

ASECNA/DGDI/DGDIM/1505/2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan des Services et d'Équipements, l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la réalisation des travaux de construction du bloc technique et de la tour de contrôle de l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville – République du Congo.

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté sur le site web de l'ASECNA (www.asecna.aero) et retiré à partir du 06 avril 2015 contre le paiement obligatoire, d'une somme non remboursable de Deux Cent Mille (200 000) FCFA, soit Trois Cent Quatre Euros Quatre-Vingt-Dix Centimes (304,90) au Département Ingénierie et Prospective (ASECNA) sis à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, BP 8163 Dakar – Yoff, Sénégal, Téléphone : +221 33 869 51 20/24/25, à la Délégation de l'ASECNA à Paris, 75 Rue la Boétie – 75008 Paris – France, Téléphone : +33 1 44 95 07 07 ou la Représentation de l'ASECNA auprès de la République du Congo à Brazzaville.

La date limite de remise des offres au Département Ingénierie et Prospective (ASECNA) à Dakar, BP 8163 Aéroport Léopold Sédar SENGHOR, Dakar-Yoff (Sénégal) est fixée au 11 juin 2015 à 12 heures, heure locale (GMT). Aucune offre arrivée hors délai ne sera acceptée. L'ouverture des offres en séance publique devant les soumissionnaires (ou leurs représentants) qui le désirent, aura lieu le même jour (11 juin 2015) à 13 heures, heure locale (GMT).

Le Directeur Général



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

ASECNA/DGDI/DGDIM/1506/2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan des Services et d'Équipements, l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle Centrale Electrique et des VRD à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville – République du Congo.

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté sur le site web de l'ASECNA (www.asecna.aero) et retiré à partir du 06 avril 2015 contre le paiement obligatoire, d'une somme non remboursable de Deux Cent Mille (200 000) FCFA, soit Trois Cent Quatre Euros Quatre-Vingt-Dix Centimes (304,90) au Département Ingénierie et Prospective (ASECNA) sis à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, BP 8163 Dakar – Yoff, Sénégal, Téléphone : +221 33 869 51 20/24/25, à la Délégation de l'ASECNA à Paris, 75 Rue la Boétie – 75008 Paris – France, Téléphone : +33 1 44 95 07 07 ou la Représentation de l'ASECNA auprès de la République du Congo à Brazzaville.

La date limite de remise des offres au Département Ingénierie et Prospective (ASECNA) à Dakar, BP 8163 Aéroport Léopold Sédar SENGHOR, Dakar-Yoff (Sénégal) est fixée au 11 juin 2015 à 12 heures, heure locale (GMT). Aucune offre arrivée hors délai ne sera acceptée. L'ouverture des offres en séance publique devant les soumissionnaires (ou leurs représentants) qui le désirent, aura lieu le même jour (11 juin 2015) à 13 heures, heure locale (GMT).

Le Directeur Général

CARESCO

Le dialogue, une voie de recours et de solution à toute crise

La Coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo (Caresco), que dirige Bernard Yves Mahoungou Massila a approuvé le 7 avril, l'idée du dialogue inclusif et sans préalable.

L'examen et l'adoption du document intitulé la contribution de la Caresco pour un environnement sociopolitique apaisé, la quête spéciale et les cotisations mensuelles, a constitué le principal ordre du jour de la deuxième session de cette coordination. Elle a ainsi donné sa position dans un communiqué final rendu public par son rapporteur général, Michel Rodriguez Abiabouiti.

En effet, les membres de la Caresco ont été sollicités sur la question du changement ou non de la Constitution, une manière pour cette ONG, d'apporter sa contribution à la construction de l'édifice national et de redynamiser son action. A l'issue des échanges qui ont duré environ quatre heures, les membres de la Caresco ont déclaré que « le dialogue est un principe, une voie de recours et une solution à toute crise. La Caresco souscrit entièrement à l'idée de recherche d'un consensus dans le contexte d'un conflit aigu. Appréciant la situation de la surchauffe actuelle et percevant une certaine limite des pouvoirs publics à arbitrer avec parcimonie et recul, le débat politique actuel, elle se prononce en faveur d'un dialogue inclusif et sans préalable, comprenant toutes les forces vives de la nation de manière à anticiper sur une crise politique éventuelle ».

Outre le soutien à ce dialogue, la Caresco a proposé au gouvernement de créer un comité de médiation de la République chargé du règlement des différends socio-politiques au Congo, la création d'un front uni de la société civile afin de la réunifier et de la restaurer dans sa mission d'éveil, et de force de proposition contre toute situation civile.

La coordination a également attiré l'attention des pouvoirs publics sur les dérapages dus à la création du comité de vigilance lié aux discours politiques. Elle a émis le souhait qu'une réunion mixte soit organisée entre la société civile et le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC), les ministères de l'Intérieur et de la décentralisation, de la Communication, chargé des Relations avec le Parlement, les organes de presse ainsi que la classe politique dans les meilleurs délais.

Cette réunion aura pour objectif, indique le communiqué final, de recadrer le discours politique et filtrer le passage des différents messages sur les antennes de la radio et de la télévision. « La Caresco interpelle chaque acteur de la société civile à un esprit d'impartialité, d'éveil, de courage, d'unité et de dépassement et de constituer un front uni de la société civile pour la paix », conclut le communiqué final de la Caresco.

Lydie Gisèle Oko

PAIX ET SÉCURITÉ

126 soldats togolais quittent Lomé pour le Darfour

Dans le cadre de la mission conjointe de paix des Nations unies et de l'Union africaine (Minuad), quelque 126 policiers et gendarme togolais ont quitté Lomé pour le Darfour au Soudan.

Ils viennent relayer le 4^e contingent togolais qui vient de passer 12 mois au Darfour. Leur mission est de sécuriser le site des Nations unies, mener des patrouilles, sécuriser les camps des déplacés et les convois humanitaires. Le Togo participe à la mission de paix au Darfour depuis septembre 2011. Le mandat de la Minuad est essentiellement de protéger les civils, d'assurer la sécurité de l'aide humanitaire, de surveiller et vérifier l'application des accords, de favoriser un processus politique ouvert, de contribuer à la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit, et de surveiller la situation le long des frontières avec le Tchad et la République centrafricaine (RCA).

N.Nd.

MARCHÉ FINANCIER/CÉMAC

Le Gabon recherche 30 milliards FCFA pour l'assainissement de Libreville

Afin d'obtenir cet argent, la République gabonaise procédera, le 8 avril, par un emprunt sur l'ensemble du marché financier des pays membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CÉMAC). Les fonds permettront au pays de renforcer sa trésorerie afin de financer la construction des voiries de Libreville.

Cet emprunt, appelé Obligations du Trésor Assimilables (OTA), au titre de l'année 2015, a été lancé le 2 avril à Brazzaville, par la ministre gabonaise de l'Économie, de la promotion des investissements et de la prospective, Marie Julie Boligo Bi-Nzé Ndog, au cours d'une rencontre d'affaires avec les investisseurs institutionnels installés au Congo. « Cette opération se fera à travers trois émissions d'environ 10 milliards chacune, à raison d'une émission par trimestre. Les fonds levés dans la sous-région viendront en appui des ressources propres de la République gabonaise et des partenaires extérieurs, pour le financement de la réhabilitation des voiries urbaines de la ville de Libreville », a argumenté la ministre gabonaise de l'économie de la promotion des investissements et de la prospective, Marie Julie Boligo Bi-Nzé Ndog.

Les OTA constituent des supports d'endettement à moyen et long termes contractés par les États dont la durée de remboursement est supérieure à deux ans. Et le Gabon a pris l'habitude d'y recourir. Pour cette session d'émissions, le gouvernement gabonais entend lever une somme totale de 30 milliards FCFA et financer des projets structurants au profit du bien-être des populations. Comme pour les précédentes éditions, les investisseurs institutionnels installés au Congo devront donc jouer leur partition afin de permettre au Gabon d'atteindre son principal objectif visant à devenir, à tout prix, pays émergent à l'horizon 2025. Ainsi, cet emprunt s'inscrit dans la stratégie d'endettement 2015-2017,

mise en place par le gouvernement gabonais, qui vise à mobiliser d'importantes ressources financières d'emprunt, pour un montant global de 643,2 milliards de FCFA, mobilisables auprès des créanciers extérieurs et de 100 milliards d'engagements intérieurs. Il intègre surtout le cadre d'un vaste Programme stratégique initié depuis quatre ans par le Gabon, appelé Plan stratégique Gabon Émergent (PSGE). Celui-ci vise : la promotion du secteur productif ; le développement du secteur privé ; l'amélioration du climat d'affaires et la mise en place des infrastructures. À ces axes fondamentaux, s'ajoute aussi la Nouvelle stratégie d'investissement humain dénommée « Pacte social ». Notons que l'ensemble de ces ressources d'emprunt mobilisées par l'État gabonais, au titre de cette année, visent à soutenir entre autres, la mise œuvre du programme routier national ; renforcer la capacité de production et de distribution de l'énergie électrique dans les trois pôles de production.

Firmin Oyé

COP21

Le Gabon, premier pays africain à présenter sa contribution

À l'occasion du Forum finance Climat qui s'est clôturé à Paris, le 31 mars, en présence du ministre français des Affaires étrangères et du développement international, et du ministre des Finances et des comptes publics Michel Sapin, Laurent Fabius, et la secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie Annick Girardin ont présenté, dans une déclaration conjointe, la contribution du Gabon, la première d'un pays africain en vue de la COP21.

Cette contribution fixe un objectif de limitation de la croissance des émissions de gaz à effet de serre pour 2025 par rapport à leur niveau en 2010. Le Gabon s'engage ainsi à réduire d'au moins 50% ses émissions par rapport à l'évolution prévue en cas de politique inchangée.

Cette contribution prévoit la possibilité de définir d'ici la COP21 en décembre, des objectifs additionnels pour 2030, voire 2050. Laurent Fabius et Annick Girardin soulignent l'importance de cette perspective de long terme pour la Conférence de Paris de décembre prochain, « amorce une transition vers une économie mondiale sobre en carbone et plus résistante aux impacts du dérèglement climatique. Dans une autre déclaration conjointe de Laurent Fabius et de Michel Sapin, il est indiqué que « ce forum constituait une première étape importante dans la préparation du volet financier de la COP21, en particulier en ce qui concerne l'engagement pris par les pays développés lors du sommet de Copenhague en 2009 de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars, publics et privés, par an à partir de 2020 à destination des pays en voie de développement ».

Les assemblées de printemps de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international du 16 au 18 avril, « permettront de poursuivre cette dynamique et de mobiliser davantage encore les institutions financières internationales pour lutter contre le dérèglement climatique », conclut le communiqué.

Noël Ndong

CLIMAT DES AFFAIRES EN AFRIQUE

Aliko Dangote «Les difficultés ne nous arrêtent pas, nous aimons les défis»

Interviewé le 29 mars sur la chaîne de télévision Africa 24, l'homme d'affaires africain Aliko Dangote n'a pas caché sa vision des pays africains francophones : « Vous avez dû lire les difficultés qu'on a rencontrées au Sénégal à cause d'un concurrent qui était français alors que nous sommes anglophones. Mais [...] les difficultés ne nous arrêtent pas, nous aimons les défis », a notamment déclaré Aliko Dangote, faisant allusion à la construction d'une cimenterie au

Sénégal par son groupe. Tout au long de l'interview, l'homme d'affaires a relevé les difficultés qu'il rencontre sur le terrain, précisément dans les pays d'Afrique francophone. « Sans assez de prise sur leurs propres économies, avec des économies contrôlées par des étrangers qui parfois dictent leurs conditions aux gouvernements et à tout le monde », a-t-il dit, en comparant avec son pays d'origine qui est le Nigeria. Ce pays, a-t-il précisé

a pris sa « destinée en main » en contrôlant son économie. Aliko Dangote s'est ensuite excusé, auprès des personnes « à qui cela pourrait déplaire ». Il a toutefois reconnu avoir rencontré des difficultés similaires en Tanzanie, alors qu'au Cameroun qui est à la fois un pays francophone et anglophone, il dit avoir reçu un excellent accueil. Pour Aliko Dangote, les pays africains francophones ne contrôlent pas leurs propres économies.

N.Nd.



Assurances et Réassurances du Congo

Agence BZV : Avenue Amilcar Cabral - Tél : +242 22 281 53 89 / 22 281 16 90
 Agence PNR : 129, Avenue Fayette Tchitembo - Tél : +242 22 281 40 67 / 94 12 88
 Email : arc@arc-congo.cg - www.arc-congo.cg

Assurance Incendie	Assurance Scolaire
Assurance Transport	Assurance Construction
Assurance Multirisque Habitation	Assurance Maladie
Assurance Globale Banque	Assurance Voyage
Assurance Responsabilité Civile	Assurance Entreprise
	Etc...

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés!!

GUERRE DES MONNAIES

Refus des Etats-Unis d'inclure le yuan chinois dans le panier de devises du FMI

Washington vient de refuser au yuan le statut de monnaie de change du Fonds monétaire international.

L'annonce a été faite par le secrétaire américain au Trésor Jack Lew, à l'issue de sa visite à Pékin.

Washington estime que le yuan chinois ne répond pas aux critères permettant son inclusion dans le panier de devises du Fonds monétaire international (FMI). Pour Jack Lew, « *d'avantage de libéralisation et de réformes sont nécessaires pour que [le yuan] réponde aux critères et nous encourageons le processus qui permettra de mener à bien ces réformes* ».

Washington ouvre un nouveau front dans « la guerre des monnaies » avec Pékin à son retour de Pékin, alors que quelque 50 pays ont déjà annoncé leur intention de participer au projet global chinois, notamment la création de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB) - les États-Unis ont toujours été opposés à cette initiative, qui prédisait son insuccès. C'est le contraire qui s'est produit par la suite, les économies émergentes d'Asie s'étant rassemblées derrière le projet, puis les pays développés, dont la Grande-Bretagne. Ce qui aurait déplu aux États-Unis.

L'AIIB pourrait n'être qu'un prétexte pour Washington pour refuser d'inclure le yuan dans l'architecture financière mondiale, craignant de perdre le contrôle du FMI. Lors de sa visite à Pékin, Jack Lew a appelé la Chine à assurer une plus grande ouverture de son marché.

Le Premier ministre chinois, Li Keqiang a de son côté indiqué attendre des États-Unis une libéralisation du régime de ses exportations en Chine de produits hautement technologiques de double qualité. Le Fonds monétaire international doit procéder cette année à une révision du panier des droits de tirage spéciaux (DTS). Une première réunion doit avoir lieu en mai à ce sujet avant la revue officielle à l'automne.

Noël Ndong

DÉVELOPPEMENT

La croissance mondiale affichée à 3,3% en 2014

La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BÉAC) indique que la croissance mondiale est restée stable au terme de l'année 2014, ressortant à 3,3% comme en 2013. Le second semestre 2014, l'économie mondiale s'est consolidée eu égard au premier trimestre où elle était modérée et volatile.

Les membres du comité monétaire et financier du Congo l'ont relevé, au cours de leur dernière session, en mars dernier. À cette occasion, ils ont pris connaissance de l'évolution de la situation économique internationale et nationale ainsi que des perspectives à court terme. Ainsi, au terme du quatrième trimestre 2014, ils ont établi que l'inflation est demeurée faible à l'échelle mondiale, sous l'effet de la baisse des cours des matières premières et de la faiblesse de la croissance mondiale. Le cours moyen du baril du Brent s'est établi à 76,3 dollars, en baisse de 30,1% en glissement annuel, en raison principalement de l'augmentation de l'offre et de la faiblesse de la demande. Selon les membres du comité, les marchés des changes ont été dominés par la faiblesse de l'Euro. Ce dernier a besoin en rythme annuel

de 5,7% par rapport au dollar, dans le sillage des mesures d'assouplissement prises par la BCE en juin 2014, d'une croissance plus forte outre-Atlantique et de montée des anticipations de hausse des taux de la FED. Un mouvement qui pourrait se poursuivre en 2015, annonce-t-on.

En termes de perspective, pour l'année 2015, le Fonds monétaire international table sur une croissance mondiale devant s'accroître légèrement pour s'établir à 3,5% tirée par les économies avancées. S'agissant des prix, ils devraient continuer à baisser dans les économies avancées et à s'accroître dans celles émergentes et en développement, avec 1% et 5,7% respectivement.

Pour le Congo, l'économie a été globalement bien orientée au terme du quatrième trimestre 2014 ; 5,2 contre 3,3% en 2013. Une évolution qui a résulté essentiellement du dynamisme du secteur non pétrolier, notamment du bâtiment et des travaux publics, des transports, des industries manufacturières, et des services non marchands.

Les membres du comité national relèvent que la croissance a été principalement tirée par les investisseurs pétroliers, réalisée dans

le cadre du projet Moho Nord et par les investisseurs publics, notamment les préparatifs des Jeux africains de 2015 et les travaux de la municipalisation accélérée. Détaillant sur le Congo, ils ont ajouté que les pressions inflationnistes ont nettement baissé en 2014, avec l'amélioration de l'offre locale en produits vivriers et l'aménagement des voies de transport.

Poursuivant sur la situation monétaire en fin décembre 2014, le comité a dégagé une évolution contrastée, marquée par l'augmentation de la masse monétaire et du crédit intérieur, d'une part, et la baisse des avoirs extérieurs nets d'autre part. Tandis que sur la situation bancaire, le comité a constaté une évolution jugée satisfaisante, avec une hausse du total des bilans agrégés, des dépôts collectés et des crédits nets à la clientèle.

Planchant sur les perspectives macroéconomiques du Congo, le comité a noté suivant les projections de la BEAC, que le taux de croissance du PIB en termes réels se maintiendrait autour de 5%, en relation essentiellement avec la forte déprime du prix du pétrole brut et ce, malgré la bonne tenue du secteur hors pétrole.

Nancy France Loutoumba

Soirée de gala de l'Ong Rocar-Dial

L'Organisation non-gouvernementale ROCAR-DIAL a organisé, ce samedi 21 mars 2015 dans la Salle des Banquets du Palais des Congrès, une soirée de GALA sur le thème « Investissons dans les jeunes de l'Île - Mbamou pour garantir leur avenir ». Placée sous le parrainage de monsieur Bruno Jean Richard ITOUA, ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation Technologique, cette soirée avait pour but d'initier une levée de fonds destinés à la construction d'une bibliothèque-médiathèque pour les jeunes de l'Île-Mbamou dont le coût global est initié à Cent soixante seize millions (176.000.000) Francs CFA.

Au cours de la cérémonie, trois allocutions ont été prononcées. D'abord le mot de monsieur Daniel OBOUSSIKI, secrétaire général de l'ONG qui a présenté l'organisation. Ensuite celui de madame MENSAH SASSOU NGUESSO Stella, la présidente de l'ONG qui a remercié tous les invités ayant répondu favorablement à son invitation, circonscrit l'évènement et souligné l'importance du projet pour les jeunes de l'Île-Mbamou. Enfin, l'allocution du ministre Bruno Jean Richard ITOUA félicitant les organisateurs de la soirée et louant cette initiative qui mérite d'être soutenue.

Présentement, l'organisation dispose d'une somme de Vingt et un millions huit cent cinquante mille cinq cents (21.850.500) Francs CFA. Nous présentons ici la liste des contribuables et ceux qui nous ont fait des promesses.

Liste des personnes ayant contribué

- 1-Madame MENSAH SASSOU NGUESSO Stella
- 2-Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA
- 3-Monsieur Edgard NGUESSO
- 4-Monsieur Hellot MATSON MAMPOUYA
- 5-Monsieur Tedi Christel SASSOU NGUESSO
- 6-Monsieur André MBOLA
- 7-Mlle Edith ITOUA
- 8-Monsieur Gustave BATANTOU
- 9-Monsieur YASSINE AHMED
- 10-Association SEVENT Consulting



- 11-Monsieur Serge ITOUA
- 12-Monsieur Sébastien TARDY MAGAND
- 13-Monsieur et Madame BAKARI IDRIS

- 14-Madame AKYLANGONGO Euphrasie Olga
- 15-Monsieur Daniel OBOUSSIKI
- 16-Monsieur Nicolas BABOSSEBO
- 17-Monsieur Edgar NDINGHAT
- 18-Monsieur Eloi MINONGO
- 19-Anonyme
- 20-Monsieur André NIAMBI
- 21-Monsieur Anderson KOUANGA
- 22-Monsieur Thierry Jules OMEGA OKOMBI
- 23-Jules Philippe KEITA-OKOMBI
- 24-Monsieur Manuel NGUIE
- 25-Monsieur Jean-Baptiste NKONDHOS
- 26-Monsieur KENZA

- 27-Monsieur MBEMBA KIBORI
- 28-Monsieur Jean Steves LENGOUALA
- 29-Madame Judicaëlle BANZOUZI MBEMBA

- 30-Mme ISSOMBO née ITOUA Edwige
- 31-Anonyme
- 32-Anonyme

PROMESSES FAITES

- 1-Eglise Chandelier d'or
- 2-Intervision MC
- 3-Monsieur MAO MONGUIMET

Madame MENSAH SASSOU NGUESSO Stella et les membres de l'ONG ROCAR-DIAL adressent leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leurs contributions. Par ailleurs, ils seraient bien heureux de recevoir celles d'autres personnes physiques ou morales qui voudraient les accompagner pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation dudit projet. Pour tous renseignements, veuillez les joindre au N° 00 (242) 06 662 30 75 / 05 559 93 36 / 06 691 46 32. Les règlements par virement peuvent se faire sur le compte bancaire domicilié au N° 37 107 138 085-26 Agence compte : 01100 Siège BCI CONGO

Auteur : Daniel OBOUSSIKI, secrétaire général de l'ONG ROCAR-DIAL

BANGUI

Le parti de l'ancien président Bozize réclame son retour

Le secrétaire général par intérim du KNK ancien parti au pouvoir, Bertin Bea, a confié que sans la présence de l'ex-dirigeant François Bozizé, le parti ne sera pas présent au forum de Bangui. Il l'a dit lors d'une interview accordée ce mardi matin au RJDH.

Pour ce dernier, sans la présence de François Bozizé et de Michel Djotodia, le forum ne donnera pas les résultats attendus « le peuple centrafricain veut aujourd'hui savoir ce qui s'est passé. Il faut que le président Michel Djotodia soit là pour donner les raisons pour lesquelles il avait pris les armes et quels sont ceux qui l'ont poussé à le faire. Nous pensons que la présence de ces deux anciens chefs d'Etat est indispensable. Au KNK, notre position est claire. Elle n'a pas changé sur la question depuis la rentrée politique en février dernier ».

Les sanctions des Nations unies, ajoute Bea, ne sont que des alibis utilisés pour écarter certains leaders de la grande rencontre de Bangui : « ceux qui militent pour l'absence de ces deux anciens chefs d'Etat utilisent les sanctions de l'ONU relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs. Pour nous, tout ceci n'est que des moyens auxquels les gens s'accrochent pour atteindre un objectif peu louable ».

La réaction du responsable du KNK fait suite aux propos tenus par Anicet Guiyama, conseiller politique de la présidente de la transition qui a affirmé à nos confrères de Chine Nouvelle que « on est dans une logique où il n'y

a pas d'impunité. La République centrafricaine est respectueuse des engagements vis-à-vis de la communauté internationale et des décisions prises par celle-ci. Il y a des sanctions internationales contre un certain nombre de personnalités et nous en tenons compte ».

D'après le KNK, ces propos sont orientés contre François Bozizé « il est clair que Guiyama parle du président François Bozizé ». Le secrétaire du KNK qualifie la position de la présidence d'ambigüe « ce que je ne comprends pas dans la position du ministre conseiller, c'est ce revirement spectaculaire. C'est le professeur Guiyama qui avait rendu visite sur instruction de la cheffe de l'Etat aux deux anciens présidents pour solliciter leur participation au forum. Aujourd'hui, il fait une volte-face que je ne comprends pas. Mais pour nous, sans le président Bozizé, nous ne pouvons pas aller à ce scénario ».

Notons que le forum de Bangui se tiendra du 27 avril au 04 mai prochain. Deux nouveaux organes que sont le comité technique d'organisation du forum et le présidium ont été créés le 04 avril dernier par décret présidentiel.

Le 4^e anniversaire du décès du feu président Ange Félix Patassé célébré en toute discrétion

Plusieurs parents et proches du défunt président se sont recueillis, le 5 avril dans sa ferme au Pk26 sur la route de Bouali dans la stricte intimité de ses proches et d'anciens proches collaborateurs. Des témoignages concernant le leadership du défunt ont été prononcés.

Cyprien Tina, l'un des proches collaborateurs d'Ange Felix Patassé, a relevé la valeur qu'a incarnée le défunt mais « malheureusement nous avons perdu prématurément. Il n'a jamais cessé de tirer la sonnette d'alarme sur ce que nous traversons, c'est un visionnaire ». Concernant l'héritage politique que cet illustre personnage a laissé au peuple centrafricain, il n'a pas trop commenté sinon « les

politiques d'aujourd'hui doivent assumer leurs responsabilités. Ils n'ont pas rempli leurs obligations vis-à-vis du peuple centrafricain. Il est grand temps que chacun fasse son examen de conscience et reconnaisse sa part de responsabilité dans la situation actuelle du pays ».

Mme Juda Siovène qui a participé à la dernière réunion qu'Ange Félix Patassé a témoigné « Patassé, ce fut une intelligence jamais égalée. Le monde entier l'a reconnu ». Ange Félix Patassé était élu président de la République en septembre 1993 puis reconduit en 1999, avant d'être chassé du pouvoir en 2003 par l'ancien président François Bozize.

BANGASSOU

L'insécurité perdure dans la commune de Gbadinga à Ouango

La situation sécuritaire est encore volatile à Béma dans la commune de Gbadinga. Cette tension fait suite à la présence des ex-séléka en provenance de Bambari.

Une situation qui inquiète la population et les officiels de cette ville. D'après les informations, les ex-séléka peulhs en provenance de Bambari, à bord de 3 véhicules 4X4 et 6 engins à deux roues, ont fait irruption dans la ville le 31 mars dernier.

Selon les habitants de cette localité, ces ex-séléka disent être venus pour déloger le colonel Dacko et ses éléments des séléka goula afin de gérer les recettes des marchés hebdomadaires.

Face à la résistance du colonel Dacko, les ex-séléka peulhs ont donné un ultimatum

de 24h afin de libérer les lieux. Une situation qui pousse les habitants de Ouango, Béma et Gambo, à s'enfuir de nouveau dans la brousse, et d'autres ont traversé la rive, pour trouver refuge du côté de la République démocratique du Congo (RDC). Les habitants de ces localités déplorent cependant l'inaction des éléments de la Minusca basés à Bangassou. Ils demandent au gouvernement d'intervenir très rapidement, en demandant aux forces Ougandaises qui sont basées à Nzako de voler à leur secours.

Source : Réseau des journalistes centrafricains pour les Droits de l'homme

IN MEMORIAM

06 avril 2014 – 06 avril 2015

cela fait exactement une année qu'il a plu au Seigneur de rappeler dans son royaume notre frère, père, époux Casimir Botoke Caso, ancien inspecteur principal des Douanes. Le temps qui passe n'a pas pu effacer la douleur de la séparation, ni combler le vide laissé par sa disparition.

En ce jour inoubliable, la famille Pounga Ngobo Moboma et les enfants Botoke Caso touchés par la marque de sympathie lors de la traversée de cette douloureuse épreuve, témoignent leur reconnaissance à l'endroit de la direction générale des Douanes et des droits indirects, particulièrement à son Directeur général Alfred Onanga, les parents, amis et connaissances du soutien multiple apporté, et vous remercient sincèrement. Prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui.

À cette occasion, des messes seront dites les 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et

12 avril 2015 à 6 h 15mn en l'église Sainte-Marie de Ouenzé. Jamais, nous ne t'oublierons, que Dieu te garde dans son Royaume.

**Pour la famille
Abel Antoine Moboma**

8 avril 2014-8 avril 2015, il y a tout juste un an que nous quittait à fleur d'âge Bongo Gockard « GOGO ».

En cette date commémorative du premier anniversaire de sa disparition, Parfait Wilfried Douniama, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, et Mavy Espérant Ebata, demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Cher cadet et oncle, tu es parti très tôt. Jusqu'à présent, nous n'arrivons pas à contenir nos larmes. Mais c'est Dieu qui donne, c'est aussi lui qui reprend. Que ton âme repose en paix aux côtés du Père créateur !



REMERCIEMENTS

Les familles Ofoulou et Otongombayi remercient parents, amis et connaissances de Brazzaville et de Pointe-Noire, le groupe NSIA, la direction générales de NSIA assurances et NSIA Vie assurances au Congo ainsi que d'autres organismes de leur assistance multiforme lors du décès de leur enfant et frère Davy Fiacre Ofoulou, survenu le 26 mars 2015 au CHU de Brazzaville.



La famille Makondo (clan Matounga ma Malonga), et André Miandi remercient les parents, amis et connaissances pour leur assistance multiforme lors du décès de leur neveu, frère et père Alphonse Nzingoula dit "Fanfan" survenu le vendredi 20 mars à Pointe-Noire.

La dernière veillée mortuaire s'est tenue au n°410 rue Kintengué à Mpissa (Bacongo).

Que tous ceux qui les ont assistés trouvent ici l'expression de leur sentiment distingué.

LITTÉRATURE

«Tout sauf ça...» le nouvel ouvrage d'Abraham Ibela Ndonghasseinguet

Paru aux éditions L'Harmattan Congo, cet ouvrage de 135 pages préfacé par Emile Gankama, journaliste et écrivain, est segmenté en quatre actes. C'est une pièce de théâtre qui illustre beaucoup de problèmes, notamment ceux liés à la sorcellerie qui engendrent les conflits de génération dans les villages congolais en particulier et africains en général.



Abraham Ibela auteur de l'ouvrage Tout sauf ça...

Il est une évidence qu'au Congo et en Afrique, il n'y a pas de mort naturelle tout comme il n'y a pas aussi de

réussite naturelle, écrit l'auteur dans Tout sauf ça... Ces problèmes de société sont illustrés dans cet ouvrage à

travers le comportement de l'acteur principal qui est Antoine. C'est une histoire plus ou moins proche de la réalité qui se passe dans le village Otsendé. Et toute la génération de cette époque avait intériorisé cette considération. C'est ce qui explique les tueries abusives des vieux dans les villages et la perte de la sagesse africaine par ces considérations de sorcellerie. Ce sont donc des choses qui sont un peu généralisées dans différents pays africains et précisément au Congo, dans le village Otsendé pour le cas d'espèce. En effet, Antoine, acteur principal, peu lettré, vit par mimétisme, conformément aux récits et à ses lectures sur l'Occident, enfreignant ainsi les valeurs et traditions de son village, Otsendé. Ce comportement néfaste et déviant le conduit à une relation amoureuse avec Annie, sa demi-sœur, qui aboutit à une grossesse incestueuse. Il subit alors la colère des esprits et

des ancêtres et tombe gravement malade, car tout lui est permis, sauf enfreindre la tradition... Ce sont des scènes très intéressantes que l'auteur demande aux lecteurs de lire. Parce que, dit-t-il, « ça va inspirer la jeunesse à comprendre que parfois leurs réactions en tuant les supposés sorciers sont des réactions à tort ». Pourtant lorsque quelqu'un réussit, c'est souvent le fruit de l'effort, car, dans les villages, quand quelqu'un va à la pêche, il trouve beaucoup de poissons parce qu'il a mis beaucoup d'hameçons ou beaucoup de nasses. Mais ceux qui ont mis une seule nasse ou deux, ne peuvent en avoir assez. « Que quelqu'un encadre ses enfants, alors que les autres envoient les leurs plutôt danser le Kiébé-Kiébé dans le cadre du village d'Otsendé, danser le folklore au lieu d'aller à l'école, au lieu de lire, et que les enfants de l'autre réussissent parce



que Papa était très strict à leur scolarité et voilà on dit que pourquoi il n'y a que les enfants de X qui réussissent ; c'est donc la sorcellerie. En ce moment-là, il y a toutes suspicions et des innocents meurent pour ces suspicions. C'est ce que nous avons voulu décrire dans cette pièce de théâtre », déclare l'auteur.

Cet ouvrage sera présenté dans les tout prochains jours aux Dépêches de Brazzaville.

Bruno Okokana



CHINA JIANGSU GLOBAL CONSTRUCTION CO., LTD

La société JIANGSU GLOBAL CONSTRUCTION est bien connue des entreprises de construction à grande échelle de la chine. Actuellement, elle crée des succursales au Congo, dans le but d'entreprendre tous types de construction, de décoration et de conception des résidences privées. La société est également spécialisée dans la production et la vente de tous types de briques industrielles, de bonne qualité : de sable de concassage (sable rouge), de ciment et de gravier.








Nos tarifs sur les produits que nous proposons sont tels que :

- Briques de 120' 493 CFA
- Briques de 150' 593 CFA
- Briques de 200' 693 CFA
- Sable Rouge 20m³ 143.000 CFA
- Sable 20m³ 183.000 CFA
- Gravier 20m³ 653.000 CFA

Les tarifs proposés incluent les frais de chargement, de déchargement et de transport
NB : Livraison gratuite en zone urbaine (dans Brazzaville)
 Adhérons à la bonne qualité et au bon service pour la majorité du peuple congolais.
 Adresse : Brazzaville, Kinshasa sur la route nationale N° 1 sortie de Kinshasa vers le centre-ville
 Contacts: (+242) **06 690 7119** **06 655 1111**
 06 985 5060 **06 919 8888**

SPECTACLE

Djason philosophe the winner, el vencedor, el caliente et l'orchestre Super Nkolo Mboka en concert, tous les dimanches à partir de 15h00 au bar Terrasse du Night club **Five stars**, 120 rue Boundji Talangai 2^e sortie Nord en allant vers Petit-chose-ba jardin
 entrée: consommation 1500f
 Cadeau signé retour sur scène nationale, après les Amériques et l'Europe



AFFAIRE FOSSE COMMUNE À MALUKU

Des précisions du gouvernement provincial de Kinshasa

Le gouvernement provincial de Kinshasa vient de fixer l'opinion nationale et internationale sur l'enterrement de quatre cent vingt et une personnes indigentes dans une fosse commune à la terre Fula-Fula dans la commune urbano-rurale de Maluku dans la partie Est de la ville capitale.

« Le gouvernement provincial ne veut rien cacher à l'opinion. Nous voulons vous dire tout ce qui s'était passé. Il ya même des rapports qui nous ont été donnés par la morgue centrale de l'hôpital général de référence de Kinshasa. L'enterrement des personnes indigentes est une pratique courante », déclare le ministre provincial du plan, Robert Luzolano au cours d'un point de presse qu'il a animé avec tous les membres de l'exécutif provincial de Kinshasa.

Pour appuyer ses propos, Robert Luzolano révèle que la ville a eu à effectuer pour les douze derniers mois quatre inhumations : le 2 avril 2014, quatre vingt-trois personnes indigentes ont été enterrées ; le 8 juin 2014, trois cent quarante-trois, le 21 décembre 2014, nonante-trois personnes et enfin le 19 mars 2015, la ville a inhumé quatre cents vingt et une personnes indigentes parmi lesquelles, explique Robert



Découverte d'une fosse commune à Maluku

Luzolano, trois-cents morts nés et foetus avortés ramassés dans les ruisseaux et rivières à travers la ville de Kinshasa, vingt-trois corps abandonnés comme des accidentés, trente-quatre indigents et soixante-quatre personnes non identifiées. Le ministre Robert Luzolano a ajouté qu'« il ya des gens qui veulent politiser cet enterrement, vous devez savoir qu'il n'y a pas de lien avec les personnes décédées lors des événements survenus à Kinshasa les 19, 20 et 21 janvier derniers ».

Pour ce qui est des personnes décédées lors de ces événements, la ville a enregistré dix-sept morts et non quatre vingt et un comme soutiennent d'aucuns. Sur les dix-sept morts, la ville a assisté les familles de dix-morts, les sept familles ne s'étant pas présentées

jusqu'aujourd'hui. « On a pas tué les gens, nous avons reçu des corps qui ont été à la morgue centrale. Nous les avons tous enterrés. Le gouvernement de Kinshasa travaille pour le bien être de la population et non pour la tuer... », insiste le ministre provincial du plan qui s'étonne de la tournure qu'a pris cet enterrement alors qu'il s'agit d'une activité de routine.

A en croire le ministre, toutes les fois que la morgue centrale de Kinshasa qui a une capacité limitée de trois cents corps se sent débordée, elle formule une demande à la ville pour inhumer les corps qui trainent dans la morgue afin de la désengorger. « Cela a été toujours fait, il n'ya pas eu des problèmes », a-t-il conclu.

Aline Nzuzi

JUSTICE

L'ACAJ dénonce le harcèlement de Diomi Ndongala

L'ONG soutient cette accusation par l'arrestation arbitraire du conseil du député et président de la Démocratie chrétienne, à la prison de Makala.

Dans un communiqué du 7 avril, l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a dénoncé le « énième harcèlement judiciaire » contre le président du parti politique Démocratie Chrétienne (DC), et l'arrestation de son Conseil à la prison de Makala par des agents de sécurité. « Nous condamnons fermement ce harcèlement judiciaire contre M. Diomi Ndongala ainsi que l'arrestation et la détention arbitraires de son avocat par les agents de sécurité. Nous rappelons que depuis plusieurs mois le Comité des droits de l'homme des Nations unies a demandé au Gouvernement de permettre à M. Diomi Ndongala d'accéder aux soins médicaux que requiert son état de santé, mais sans succès », a déclaré le président de l'Acaj, Mè Georges Kapiamba.

Cette ONG, qui exige la levée immédiate de la mesure de quasi isolement pénitentiaire qui frappe actuellement Diomi Ndongala, a exhorté le Gouvernement à veiller à ce que les avocats s'entretiennent librement avec toutes



Eugène Diomi avec ses avocats-conseils

personnes en détention et les assistent sans entrave. Pour l'Acaj, une enquête indépendante doit également être menée afin d'identifier tous les agents de sécurité qui ont brutalisé, malmené, arrêté, détenu et menacé Me Patrick Mutombo alors qu'il assistait légalement son client Eugène Diomi. L'Acaj a noté que le 07 avril, sur ordre du Parquet général de la République, quatre agents ont contraint Diomi Ndongala, malade depuis plusieurs mois, à comparaître devant un magistrat pour être entendu sur de nouveaux faits. « Il est désormais placé sous régime pénitentiaire de rigueur et privé du droit de communiquer avec sa famille et ses avocats », a déploré cette association. A en croire cette ONG, son avocat, Me Patrick Mutombo, qui est intervenu pour obtenir l'ajour-

nement de sa comparution pour une raison de santé, a été arrêté et détenu au bureau du directeur de la prison pendant une heure. Il lui serait reproché d'avoir empêché Diomi Ndongala d'aller comparaître devant le magistrat et de communiquer avec la radio RFI dans l'enceinte de la prison sur cette affaire. L'Acaj a aussi souligné que les agents de sécurité ont brutalisé ce juriste dont les téléphones ont été ravés. Alors qu'il a également été traité d'« avocat médiocre » par le responsable de cette institution pénitentiaire, qui l'a menacé de le faire humilier au cas où il continuait à contester la légalité de son arrestation et de le faire poursuivre devant le tribunal suivant la procédure de flagrance.

Lucien Dianzenza

PROVINCE ORIENTALE

Ocha-RDC condamne les cinq récentes attaques des déplacés

Pour ce bureau de l'ONU, de graves violations des droits humains et du droit humanitaire ont été commises durant ces assauts des bandes armées.

Le chef de bureau Ocha-RDC par intérim, Joseph Inganji, a condamné, le 7 avril, les attaques armées des sites des personnes déplacées internes dans le sud Irumu, en Province Orientale. « C'est avec la plus grande fermeté que je condamne les cinq récentes attaques, perpétrées durant le seul mois de mars, contre des sites abritant des personnes déplacées dans le territoire d'Irumu en Province Orientale. Durant ces attaques, des bandes armées ont commis de violations graves des droits humains et du droit humanitaire », a-t-il souligné.

Pour Joseph Inganji, les sites de personnes déplacées sont des lieux protégés par le Droit international humanitaire (DIH) et ne peuvent, par conséquent, être la cible d'acte belliqueux. « En faisant partie de la population civile, les personnes déplacées doivent bénéficier de la protection accordée par le DIH auquel l'État congolais est soumis », a-t-il précisé en exhortant, par ailleurs, les autorités congolaises à se



Un camp de déplacés dans l'est de la RDC

conformer à ce droit applicable afin d'assurer la protection des civils, y compris celle des personnes déplacées, en assurant que les coupables répondent de leurs actes. Le bureau d'Ocha-RDC a, en effet, noté que depuis le début de l'année, le territoire d'Irumu vit un climat délétère inquiétant, tant pour les civils que pour les organisations humanitaires qui apportent aide et assistance à des milliers de civils.

Le mois de mars, a rappelé cette agence, a connu cinq attaques contre de sites abritant des personnes déplacées en Province Orientale. Le 31 mars, des présumés miliciens ont attaqué le site spontané de Geti État à 60 km au sud de Bunia. Dans la nuit du 27 au 28 mars, c'est le site de Mulangi, 3 km à l'ouest de Geti, qui a été la cible des miliciens. Ils y ont torturé cinq personnes, blessé trois autres et emporté leurs effets. Cependant, le 18 mars, des hommes armés ont fait deux incursions dans les sites de Geti État et Geti Mission, où ils ont, entre autres, selon Ocha-RDC, dépouillé de nombreuses personnes. Dans la nuit du 8 au 9 mars, c'est le site de Lagabo, 30 km au sud de Bunia, qui a été ciblé. Deux femmes y ont été violées.

L.D.

RDC

Visite de l'ambassadeur de bonne volonté de l'OMS

Arrivé depuis le 5 avril à Kinshasa, le Japonais Sasakawa Yohei a été accueilli à l'aéroport international de N'djili par le secrétaire général à la Santé publique, le Dr Marcel Mukengeshay, le directeur du Programme national de lutte contre la lèpre, l'ambassadeur du Japon en RDC et le représentant ad interim de l'OMS en RDC, le Dr Deo Shimirimana.

Engagé depuis des années dans la lutte contre la lèpre, classée dans la catégorie de maladies tropicales négligées, Sasakawa Yohei est venu en RDC pour la quatrième fois afin de témoigner une fois de plus son soutien au gouvernement congolais dans la lutte contre cette maladie. « Cette fois-ci mon objectif est de visiter des communautés pygmées. Mon engagement c'est pour éliminer la lèpre », a-t-il déclaré au cours de l'entretien qu'il a eu avec le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi. L'ambassadeur

de bonne volonté de l'OMS chargé de la lutte contre la lèpre s'est, par ailleurs, réjoui des efforts de la RDC dans cette lutte.

De son côté, le ministre de la Santé publique a indiqué à son hôte de marque qu'il va devoir l'accompagner dans cette mission tout en précisant que la RDC apprécie, à juste titre, l'initiative de la communauté nipponne de l'accompagner dans le secteur de la santé.

Le programme du séjour de Yohei Sasakawa prévoit des rencontres avec des autorités du pays. Pour la journée d, l'ambassadeur de l'OMS chargé de la lutte contre la lèpre accompagné du ministre de la Santé publique a été reçu par le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku. Il devait être aussi reçu par le Premier ministre, Augustin Matata Ponyo. Yohei Sasakawa se rendra aussi dans la province de l'Équateur, précisément à Bikoro, pour palper du doigt les réalités sur le terrain en ce qui concerne la lutte contre la lèpre.

A.Nz.

BCC

Acquisition d'un nouveau système de destruction de billets impropres à la circulation

Malgré des contraintes budgétaires auxquelles la Banque centrale du Congo (BCC) fait face, cet institut d'émission vient de se doter, sur fonds propres, d'un nouveau système high tech de destruction des billets de banque impropres à la circulation.

L'inauguration de ce système de destruction des billets de banque en mauvais état a été présidée par le gouverneur de la BCC, Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, au cours d'une cérémonie organisée à cet effet le mardi dans les installations de la direction de trésorerie de la dite banque, en présence notamment du vice-ministre des Finances.

Le nouveau système de destruction comprend une série d'équipements sophistiqués fournis par l'entreprise suisse d'Hunkeler Système AG permettant le stockage des billets à détruire, le broyage suivi du compactage ainsi qu'un dispositif de visualisation des opérations.

Avec une capacité de destruction théorique d'environ deux cent cinquante kilos par heure, explique le directeur général de la politique monétaire et des opérations bancaires à la BCC, Jean-Louis Kayembe wa Kayembe, le nouveau système pourra broyer trois cent cinquante paquets de billets par heure, soit deux mille huit cent paquets en une journée de travail. Ce qui correspond à cinquante-six sacs de billets de banque conditionnés par les services de la BCC. Sa capacité théorique annuelle serait donc de cinq cent vingt-huit tonnes de billets broyés et compactés, soit sept cent trente neuf mille deux cent paquets équivalant à quatorze mille sept cent quatre vingt-quatre sacs pour un total de trois cent soixante neuf millions six cent mille billets détruits par an.

Avec cette nouvelle acquisition, l'implication de l'homme est fortement réduite dans les opérations de destruction des billets de banque impropres à la circulation, l'intervention humaine, laisse entendre Jean-Louis Kayembe Wa Kayembe n'est indispensable que lors du chargement des billets usés dans le convoyeur de stockage qui ne peut être déverrouillé qu'au moyen de deux clés différentes et renforce de ce fait la sécurité des opérations. Le reste des opérations

se déroulant automatiquement et dans toute transparence requise, il sera dorénavant nullement nécessaire de disposer d'un grand nombre de participants pour mener à bien les opérations de destruction des billets de banque.

Si l'ancien système d'incinération des billets de banque impliquait notamment des coûts de destruction très élevés alourdissant ainsi les charges de politique monétaire, l'encombrement prononcé des chambres fortes, les tentatives de soustraction frauduleuse des billets pendant la cession des fonds à la commission d'incinération ou lors de brullement sur le site, le nouveau système de destruction, par contre, est plus avantageux.

Selon le gouverneur de la BCC, l'exploitation efficace de ce système composé principalement d'une broyeuse et d'une machine de compactage des débris sous forme de briquettes d'une capacité de trois cent soixante briquettes par heure contribuera à la baisse des coûts liés aux opérations de destruction de billets de banque abimés induisant par ricochet la limitation du nombre d'intervenants ; il contribuera également à l'atténuation du risque de soutirage des billets, au désencombrement progressif des espaces de conservation des billets.

Le gouverneur de la BCC a, par ailleurs, indiqué que le nouveau système de destruction des billets de banque qui est installé au siège de Kinshasa servira aussi à la destruction des billets impropres en provenance du Bas-Congo et du Bandundu. Dans les limites de ses moyens, fait savoir Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, la BCC va étendre ces investissements au profit de ses points d'exploitation en province, notamment là où d'importants flux de billets de banque sont quotidiennement traités. La deuxième broyeuse sera installée à Lubumbashi au Katanga et elle servira à broyer aussi les billets abimés en provenance du Kasai-Oriental et du Kasai-Occidental.

La troisième broyeuse sera installée à Kisangani en province orientale pour prendre également en charge la destruction des billets provenant de Maniema et du Nord et Sud Kivu.

Aline Nzuzi

7° ART

« Rumeurs du lac » révèle les mythes et secrets du lac Kivu

L'avant-première du film a eu lieu le 10 mars dernier à Bruxelles et le documentaire sera diffusé le 11 avril sur TV5 Afrique.

« Rumeurs du lac » a été réalisé par Wendy Bashi, journaliste d'origine congolaise. Dans ce film de 52 minutes, elle explore les profondeurs des eaux du Kivu remplies de secrets, de mythes légendaires : apparitions de sirènes, noyades inexplicables ou encore poissons tueurs. Le film aborde également la question des gigantesques quantités de gaz méthane contenues dans le lac Kivu qui font de ce dernier à la fois une richesse et un danger potentiel. Personnage principal du film, le lac Kivu est jalonné d'histoires racontées par les pêcheurs qui en maîtrisent le fonctionnement. Ils en connaissent les secrets, les dangers, les richesses et les légendes. Entre narration et images contemplatives, le documentaire invite à un voyage dans le temps, en évoquant également le génocide de Rwandais de 1994 vu du côté congolais.

« On a tout vu de l'horreur du génocide lorsque des cadavres flottaient au loin sur le lac. Je me souviens que ma grand-mère refusait de manger du poisson tant elle était déroutée », a indiqué la réalisatrice à Afrik.com. L'idée du film

lui est venue après avoir entendu l'histoire d'une sardine qui dévore les sambazas (petits poissons du lac). Selon la rumeur, cette sardine mangeuse de poissons aurait été introduite pour tuer les autres poissons du lac. Après avoir creusé le sujet, elle se lance alors dans ce projet de film et débute son tournage en 2009 dans cette région où elle a passé une partie de son enfance. « Pour la petite fille que j'étais, le lac était un réel objet de fascination. J'ai grandi au bord du lac. Le lac, c'était aussi tous les interdits. Je ne sais d'ailleurs toujours pas nager, à mon âge, parce que mes parents ne le voulaient pas à cause des nombreux décès dus aux noyades. Quand j'avais fini de faire mes devoirs, je courrais m'installer sur les marches des escaliers qui conduisaient à notre jardin pour voir les pêcheurs revenir avec leurs barques chargées de vivres », explique-t-elle.

Journaliste-présentatrice de « Reflets Sud » et « Afrique Plurielle » sur la RTBF, Wendy Bashi est née à Kinshasa en avril 1983. Elle a suivi une formation universitaire en Information et Communication à Liège.

Patrick Ndongidi

AFFAIRE CHARLY KADIMA CONTRE VODACOM

La BCDC assignée en justice

La banque a comparu lundi 6 avril devant le Tribunal de Commerce de Kinshasa pour répondre au sujet de la non-exécution de l'ordonnance Mu 406 se rapportant à la saisie pratiquée sur le compte de l'entreprise de téléphonie susmentionnée.



Charly Kadima exhibant l'assignation en dommages et intérêts et la sommation en paiement

« L'assignation dont fait l'objet actuellement la Banque commerciale du Congo (BCDC) entre dans le cadre du procès qui nous opposait à Vodacom pour l'œuvre Vodamiss, sous-titrée miss Vodacom », a dit aux Dépêches de Brazzaville Charly Kadima. Ce dernier a rappelé que la partie adverse avait perdu le procès en appel et qu'un arrêt exécutoire a été rendu à cet effet le 26 décembre en sa faveur. Seulement, au moment de l'exécution de l'arrêt de la Cour d'appel, affirme-t-il : « Vodacom a interféré en contestant les exploits instrumentés par le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe pour contester la saisie de son compte. Elle va alors nous assigner auprès du tribunal en contestation des exploits. Force est de constater que là aussi Vodacom a de nouveau perdu ».

Charly Kadima a précisé que, le 25e jour du mois passé, le tribunal s'était exprimé de la sorte : « Statuant publiquement et contradictoirement à l'égard de la demanderesse et du premier défendeur et par défaut à l'égard de la seconde demanderesse disons la présente action recevable mais non-fondée. Par conséquent disons la saisie telle que opérée régulière ». Et d'ajouter : « Disons exécutoire la présente ordonnance sur minute, frais à charge de la demanderesse. Ainsi ordonnée pour jour, mois et l'an ci-dessus ». Notre interlocuteur s'est réjoui que « le Tribunal de Commerce a encore condamné Vodacom pour permettre que l'exécution s'effectue ». Et de poursuivre : « Cette ordonnance était ordonnée sur minute. Aussi, la banque devait-elle s'exécuter dès sa réception. Mais saisie et notifiée depuis le jeudi 26 mars, elle traîne les pas l'on ne sait pour quelle raison alors que l'ordonnance est au nom du magistrat suprême. L'on se demande sur base de quoi la banque peut-elle contester l'exécution d'un jugement ou d'une ordonnance rendue au nom du Chef de l'Etat ? » Vu « les tergiversations de la banque », nous a expliqué Char-

ly Kadima, « le Tribunal de Commerce lui a adressé une sommation en paiement le 30 mars ».

300 000 \$ de dommages et intérêts

Rencontré le 1er avril, il nous a dit estimer que la BCDC agissait de la sorte dans le but de protéger les intérêts de son client Vodacom et qu'elle faisait

ainsi obstruction à la justice.

Ce qui, rappelle-t-il, au vu de la loi constitue une infraction, acte qui l'aura motivé à assigner la BCDC en justice en matière d'urgence au Tribunal de Commerce. Dès lors, son assignation en dommages et intérêts contraint la banque à lui verser l'équivalent en franc congolais de la somme de 300 000 dollars USD, majorés de 4% par jour jusqu'au parfait paiement. A l'occasion de la première audience du jeudi 2 avril, le Tribunal concédait à une très courte remise en renvoyant la cause à lundi 6 avril sur demande

conjointe de la BCDC et la Vodacom qui s'est constituée alors en intervenant volontaire.

Le lundi 6 avril, Charly Kadima et ses conseils ont été pris de court. Me Kayembe nous a commenté les faits de la sorte : « L'affaire devait normalement recevoir plaidoirie ici mais nous avons été désagréablement surpris par un acte d'appel qui du reste, est purement dilatoire ». Il évoquait ici la demande inattendue de Me Kabeya qui a interjeté appel de sorte que la seconde audience a été bien plus brève que la première. Défendant les intérêts de la BCDC, Me Mukendi que nous avons interrogé sur cette intrusion nous a affirmé qu'en tant qu'intervenant volontaire pour le compte de Vodacom, il en avait tous les droits et souligné que ledit appel étant suspensif, il ne reste plus qu'à attendre la prochaine audience.

A Me Kayembe de nous affirmer qu'il n'était pas question de se laisser faire : « voilà donc la difficulté à laquelle nous avons été butés mais en tant que procédurier, nous ferons diligence, question de faire voir à la juridiction d'appel le caractère dilatoire de cet appel ». Et de poursuivre ainsi : « La partie Vodacom qui, du reste, est tombée comme un cheveu dans la soupe car le procès a été engagé contre la banque, à savoir la BCDC, a estimé qu'elle avait un intérêt, elle fait acter son intervention volontaire. Nous ne savons contre quoi la partie Vodacom a relevé appel. Elle va nous en dire le motif devant le juge d'appel et nous allons y réagir ». Le conseil de Charly Kadima de nous dire ici la suite des actions à mener : « Elle a relevé appel sans pour autant fixer une date comme nous avons intérêt, nous ferons diligence pour que ce soit fixé à une date certaine de sorte que le juge d'appel puisse statuer sur le bien-fondé ou non de leur appel. Nous allons faire acter notre appel incident pour obtenir une éventuelle fixation de date d'audience ».

Nioni Masela

JUSTICE

Une plainte en inconstitutionnalité contre la CNDH

La procédure de désignation des membres de la nouvelle institution d'appui à la démocratie, récemment investis par le chef de l'État, aurait de l'avis de l'ONG « Avocats sans frontières » violé la Constitution.

À peine que ses membres ont été investis après la validation de leurs mandats dans leurs plates-formes respectives que des voix commencent à s'élever pour contester la légitimité de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH). Depuis le 4 avril, date de la prestation de serment de ses neuf membres, la nouvelle institution citoyenne se bute à une plainte en inconstitutionnalité introduite à la Cour constitutionnelle par le président de l'ONG « Avocats sans frontières » en RDC. Dans sa requête, Me Richard Bondo soutient que la procédure de désignation des membres de la commission des droits de l'Homme à l'Assemblée nationale a violé une disposition de la Constitution.

Pour ce défenseur judiciaire, la procédure appliquée dans le cas d'espèce est non conforme puisque violant le dernier alinéa de l'article 121

de la Constitution sur les modalités de vote dans les deux chambres du Parlement. Cette disposition constitutionnelle précise, en effet, qu'en cas de délibération portant sur des personnes, le vote s'effectue à bulletin secret. Il s'avère effectivement que parmi les membres désignés comme animateurs de la CNDH, certains n'ont pas reçu le quitus de leurs plates-formes et d'autres font l'objet de contestations multiples. L'Assemblée nationale devrait, de l'avis de Me Richard Bondo, procéder au vote à bulletin secret pour départager les dix-huit candidats restés en lice et, de ce fait, atténuer l'effet de la contestation. Ce qui malheureusement n'a pas été fait. « L'article 16 de la loi organique charge l'Assemblée nationale de choisir sur la liste de dix-huit candidats les neuf personnes comme animateurs de la CNDH. C'est par bulletin secret que les honorables députés auraient dû délibérer », explique le requérant. En tout état de cause, il pense que la Cour constitutionnelle fera suite à sa requête en déclarant nulle la désignation des animateurs de la CNDH.

Alain Diasso

MUSIQUE

Concert inédit de jazz dimanche à Masina

L'Adam Larson Quartet se produira, en compagnie de vingt jeunes musiciens kinois, le 12 avril, à 16h au réputé hôtel Apocalypse 22 longeant le Boulevard Lumumba au niveau du quartier 1 Sans-fil.

Le concert organisé par la Polyv' Art, plateforme des artistes, en partenariat avec l'ambassade des États-Unis, se tiendra quelques heures à peine après un atelier qu'animerait le groupe de jazz américain. En effet, les 11 et 12 avril, l'Adam Larson Quartet assurera une formation en faveur de vingt jeunes musiciens défavorisés en vue de renforcer leurs capacités musicales. Il livrera ensuite un concert jazz en leur compagnie, question de contribuer à la promotion de ces jeunes talents. Ce que Polyv' Art et l'ambassade américaine conçoivent aussi comme une manière de « favoriser les échanges culturels entre les communautés et, par-delà, faire découvrir le jazz aux habitants de Masina et ses environs ». Créé en 2008 par le saxophoniste Adam Larson qui lui a donné son nom, le groupe de jazz américain a pour batteur Jason Burger, claviériste Steve Feifke et bassiste Martin Nevin. Les Kinois qui les accompagneront sont issus d'une sélection des groupes de la jeune génération triés sur le volet lors des auditions organisées en décembre 2014 par Polyv'art en complicité avec le Centre Wallonie-Bruxelles auxquels s'ajoutent de jeunes musiciens assez expérimentés de l'espace Masolo. Voguant à travers différents styles musicaux, ils brassent leur musique entre la rumba, le folk, le rap et le classique. Du reste, l'organisation dudit concert

s'inscrit dans la démarche sociale de la plateforme susmentionnée qui réunit plusieurs artistes depuis sa création en 2010. Ce n'est pas par hasard qu'elle a choisi de s'installer dans la commune de Masina, un des quartiers populaires de la capitale quelque peu éloigné du centre-ville. Elle s'y attelle à la promotion, l'encadrement et la formation des artistes-créeurs avec un focus particulier sur les jeunes habitants de cette agglomération et ses environs.

Depuis 2012 Polyv' Art s'illustre dans l'organisation d'activités culturelles diverses. La première baptisée Tshangu, Elongi Ya Solo était une exposition d'œuvres d'arts et d'artisanat tenue du 25 juin au 25 juillet dans le but de valoriser le district de Tshangu. Elle avait alors connu la participation des soixante artistes et artisans à Don Bosco Masina et au Village de la Francophonie dans l'enceinte de l'enclos du Stade des Martyrs. Le second rendez-vous organisé en 2013 était autour du Concert hip-hop pour la paix « Mupepe ya sika ». Il avait alors réuni de jeunes talents du mouvement hip-hop de Masina. L'an dernier, en 2014 donc, il y avait une variété de rencontres, notamment l'exposition « Misala ya bilenge », des projections films avec les cinéastes du Festival du cinéma au féminin, le Cinef. Par ailleurs, il nous revient que le concours des représentations suédoise et canadienne du centre culturel japonais et du Centre Wallonie-Bruxelles était également manifeste à l'occasion des manifestations qu'a abritées le Collège Don Bosco Masina.

Nioni Masela

CAN U23 2015

La CAF pourrait sanctionner la RDC

La Confédération africaine de football va certainement infliger ce 8 avril des sanctions au Congo Kinshasa pour s'être désengagé à organiser la phase finale de cette CAN.

La Confédération africaine de football (CAF) va se pencher ce mercredi sur le cas du désistement de la RDC à organiser la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de moins de 23 ans. En effet, le gouvernement de la RDC s'était engagé à abriter cette compétition prévue en décembre 2015. Mais l'exécutif national s'est dédit, il y a quelques jours, attestant que le pays ne pouvait plus organiser cette compétition. Le ministre des Sports, Sama Lukonde Kyenge, a même été interpellé à l'Assemblée nationale pour ce dossier. « Tout pays qui se désengage de l'organisation d'une compétition qui lui est confiée devrait s'attendre à des décisions de la CAF. En ce qui nous concerne, nous attendons les décisions des organes habilités de la CAF qui se réunissent ce 8 avril en son siège au Caire (Égypte). Pour atténuer l'ampleur de ces

décisions, notre organe technique (la Fécofa) est mise à contribution pour faire un plaidoyer en faveur de la RDC qui n'était pas prête et ne pouvait pas se permettre d'organiser de manière bâclée cette compétition, compte tenu de sa grandeur et de son importance et, surtout, de la place que vient d'occuper les Léopards dans le classement mondial de la Fifa. Je pense à la préparation ici sur le plan technique, financier, des infrastructures, sécuritaire, médical, logistique et bien d'autres. La RDC devait, pour organiser cette compétition d'envergure, engager un montant global de 39.995.531\$US », a confié le ministre des Sports.

Mais pour certains députés nationaux lors de l'interpellation, le gouvernement devrait bien y penser avant de prendre la décision d'accueillir la compétition et de se désengager ensuite. Et la CAF va certainement sanctionner la RDC. L'on souffle que ces sanctions pourraient être financières et aussi une suspension pour deux CAN des U23. L'on attend donc le verdict de l'instance faïtière du football continental.

M.E.

CHAN 2016 - ÉLIMINATOIRES

La RDC affrontera la RCA en octobre

Exemptée du tour préliminaire, la RDC sera opposée à la République Centrafricaine pour une place de qualification directe à la phase finale du Championnat d'Afrique des Nations (Chan).

Les Léopards locaux de la RDC accueilleront, le 18 octobre, à Kinshasa les Fauves du Bas-Oubangui de la République Centrafricaine en match des éliminatoires de la 4^e

édition du Chan, compétition de la Confédération africaine de football (CAF) réservée aux sélections nationales composées des joueurs évoluant dans leurs championnats nationaux respectifs. Cette 4^e édition est prévue au Rwanda en 2016. Après la confrontation du 18 octobre, les deux équipes se retrouveront une semaine plus

tard à Bangui pour le match retour. Le vainqueur de cette rencontre se qualifiera directement pour la phase finale qui aura lieu au pays de mille collines.

Notons que la RDC a été exemptée du tour préliminaire de cette compétition. Il lui suffira d'une victoire lors de ce double choc pour composer son ticket pour la phase finale. La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a pris l'option de nommer Florent Ibenge au poste de sélectionneur des Léopards locaux. L'on veut croire que Florent Ibenge sera à la hauteur de la tâche, lui qui est déjà entraîneur principal de l'AS V.Club de Kinshasa et également sélectionneur des Léopards



Léopards locaux de la RDC

trois places sont disputées entre six pays. Outre le match entre la RDC et la République Centrafricaine, les autres confrontations mettent aux prises le Cameroun au Congo Brazzaville et le Tchad au Gabon. Dans d'autres zones de sport en Afrique, il y aura des rencontres le week-end du 19, 20 et 21 juin 2015. Ainsi, le Zimbabwe sera face aux Comores, le Lesotho accueillera le Botswana, la Namibie jouera contre la Zambie, les Seychelles seront reçues par le Mozambique, l'Afrique du Sud sera aux prises avec la Mauritanie et enfin le Swaziland offrira son hospitalité à l'Angola.

Martin Engimo

FOOTBALL

Constant Omari élu au comité exécutif de la Fifa

La RDC siège désormais au comité exécutif de la Fédération internationale de football association (Fifa). En effet, le président de la Fédération congolaise de football association (Fécofa), Constant Omari Selemani, a été élu membre représentatif de l'Afrique au sein de l'instance mondiale du football.



Constant Omari, nouveau membre du comité exécutif de la Fifa

Le président de la Fécofa va donc siéger au sein du comité de l'instance mondiale du ballon rond en compagnie d'un autre Africain, le Tunisien Tarek Bouchamaoui. C'est donc à l'issue d'une élection qu'Omari a été choisi, ayant obtenu trente-quatre voix, alors que Tarek Bouchamaoui a récolté cinquante-quatre voix. L'Ivoirien Jacques Anouma n'a pu engranger que vingt voix et quitte donc le comité exécutif, lui qui voulait remplir. En fait, Constant Omari et Tarek Bouchamaoui succèdent à l'Ivoirien Jacques Anouma et à l'Algérien Mohamed Raouraoua

qui siégeaient au nom de l'Afrique. Les nouveaux élus vont représenter le continent pendant deux ans, de 2015 à 2017.

En marge de l'élection au comité de la Fifa, la Confédération africaine de football a lui aussi procédé au choix de ces membres selon les zones de sport en Afrique pour la période allant de 2015 à 2019. Naturellement, Constant Omari a été reconduit à l'unanimité comme membre pour l'Afrique centrale qui regroupe le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo Brazzaville, le Gabon, la République démocratique du Congo, la Guinée Équatoriale et le Sao Tomé & Príncipe.

Pour la zone nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), c'est Tarek Bouchamaoui de Tunisie qui a été réélu comme membre. Almamy Kabele Camara de la Guinée a été réélu pour la zone ouest A qui regroupe le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Le Ghanéen Kwesi Nyantakyi a, pour sa part, rempli comme membre pour la zone ouest B qui renferme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger, le Nigeria et le Togo. Le Tanzanien Leodegar Tenga est reconduit membre de la zone centre est où l'on retrouve le Burundi, le Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie, le Sud-Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. Hassan Souleiman Waberi du Djibouti a aussi été choisi membre de la zone centre est. Enfin, le Zambien Kalusha Bwalya a sans surprise été réélu membre pour la zone sud (Angola, Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie et Zimbabwe).

M.E.

ALIMENTATION ET SANTE

Les huiles alimentaires, source de lipides divers

L'huile alimentaire est un corps gras ou une fraction de matière grasse liquide à une température voisine de 20 °C.

À l'inverse des graisses comme la margarine ou le beurre qui sont des corps concrets ou pâteux à la même température, l'huile se présente sous forme de liquide. La majorité des huiles est issue du monde végétal mais il y a des exceptions comme les huiles de foie de poisson ou l'huile de beurre. On connaît aussi des matières grasses qui ne possèdent pas les caractères des huiles, on peut citer les corps gras du palmiste, du coco (coprah) ou du karité.

La fabrication des huiles comporte plusieurs phases parmi lesquelles le broyage de la graine puis sa cuisson pour détruire la structure cellulaire et coaguler les protéines. Ensuite on extrait l'huile par solvant ou d'abord par pression puis par solvant. On obtient de l'huile brute qui subit un raffinage comportant une filtration puis une neutralisation ou une distillation sous vide pour éliminer les composants polaires de l'huile. On peut ensuite pratiquer une décoloration et même pour certaines huiles une désodorisation.

Les utilisations des huiles alimentaires obéissent à leur composition chimique en ce qui concerne la nature des acides gras. Cela conduit à les classer en trois groupes :

- les huiles saturées parmi lesquelles l'huile de palme, de coprah ou de palmiste. Ces huiles, figées à température ambiante sont utilisées pour la friture ;
- les huiles monoinsaturées comme l'huile d'arachide ou d'olive sont utilisées en assaisonnement ou en friture ;
- les huiles polyinsaturées utilisées en assaisonnement surtout et très peu dans le cas des fritures légères.

La composition chimique de 100 g d'huile alimentaire est basée essentiellement sur les lipides qui représentent 99 à 100 g, l'eau 0 à 1 g, les vitamines liposolubles E. Pour les consommateurs, il est préférable d'utiliser les huiles insaturées comme l'huile de colza ou l'huile d'olive qui apportent les acides gras essentiels bons pour l'organisme. En effet, lesdits acides gras sont des nutriments indispensables pour l'homme au même titre que les vitamines. On sait que l'homme ne peut les fabriquer lui-même.

On devrait toutefois éviter les bains des fritures fréquentes avec ces huiles comme c'est le cas des frites ou des beignets, en raison de leur altération importante causée par l'oxydation. En outre, dans certaines huiles comme l'huile de palme, il y a beaucoup de mauvaises graisses car la part des acides gras saturés est élevée, 45 à 55 % contre une moyenne de 15 % dans les autres huiles (2 à 8 % dans l'huile de colza et 9 à 25 % dans l'huile d'olive). On sait que les acides gras saturés sont hypercholestérolémiants. L'huile de palme par exemple se trouve malheureusement « cachée » dans plusieurs produits comme les margarines, les biscuits, les pâtisseries ou les pâtes à tartiner...

Par Ange KOUNKOU, Président de l'Association pour la Promotion des Industries Agroalimentaires au Congo (APIAC)

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL

L'AS Cheminots et Patronage dames joueront un match d'appui

Les deux équipes dames ont terminé le championnat avec le même nombre de points. Battue 17-24 à l'aller face à Cheminots, Patronage a pris sa revanche le 5 avril au stade Enrico Mattéi en s'imposant 25-24 face à son adversaire



Un extrait du match opposant Cheminots dames à Patronage

Ce résultat a permis aux championnes en titre de continuer à croire puisqu'en cas de match nul, l'AS Cheminots serait sacrée championne et les carottes seraient cuites pour Patronage. Donc à 12 points, chacune après six matches joués en aller-retour, les deux équipes seniors dames s'affronteront en match appui le 12 avril au même stade. Objectif : permettre à la Ligue de Pointe-Noire de congratuler le champion départemental en version féminine en attendant l'issue du malentendu entre les équipes masculines. Soulignons que Patronage et Cheminots partagent les mêmes chances mais avec une légère avantage de Patronage qui défend son titre et qui a brillé ses dernières années au niveau départemental. Mais le départ cette année de plusieurs titulaires a amoindri les chances de cette équipe qui compte désormais sur des jeunes joueuses moins expérimentées. « Nous avons bâti une équipe très jeune et on croyait à la vitesse et se battre en défense, nous avons réussi. Nous avons eu des filles très courageuses qui ont bien joué. En première mi-temps, elles n'avaient pas assimilé les consignes. À la seconde période, nous les avons récadre d'où ce résultat qui nous permet de jouer le match d'appui afin de déterminer le champion », a indiqué l'entraîneur adjoint de Patronage, Sylvain Oganga qui entend changer

des stratégies pour conserver leur titre.

Du côté de l'AS Cheminots partie comme favori au début du championnat grâce à une main forte composée de quelques anciennes joueuses venues des équipes de Brazzaville, l'AS Cheminots a toutes les chances de remporter le trophée. Ces très déterminées ont donné aux symaptisants de Cheminots le droit de rêver à un trophée après plus de dix ans de passage à vide. Elles ont réussi le premier objectif, celui de qualifier leur équipe au championnat national et n'attendent plus qu'à gagner le titre pour clôturer la saison en beauté. D'après l'entraîneur de l'équipe masculine, Gabriel Tchicaya, l'AS Cheminots fera tout pour gagner : « C'est une rencontre sportive et l'égalité des chances n'a pas souri aujourd'hui, nous attendons le match d'appui au cours duquel nous essayerons de corriger les faiblesses que nous avons constatées. Les filles ont manqué de stabilité, de vivacité et de croyance. Je pense que le match d'appui sera un peu plus attrayant », a-t-il rassuré.

Notons qu'en catégorie junior, Tié-Tié et CTAHB respectivement en dame et en messieurs sont sacrés champions à l'issue du championnat et succèdent à eux-mêmes.

Charlem Léa Legnoki

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Kouilou valide le document sur la stratégie nationale

L'atelier départemental relatif à l'examen de la stratégie nationale de développement durable a été ouvert le 8 avril à Loango au siège de la préfecture du Kouilou par Fidèle Dimou, préfet dudit département.

Les représentants du ministère de l'économie forestière et du développement durable, des administrations publiques concernées, de la société civile participent à cet atelier organisé pour amender le document de la stratégie nationale de développement durable.

Cette stratégie a entre autres objectifs : développer un discours politique cohérent sur le développement durable, promouvoir la cohérence dans les politiques, stratégies et programmes, gérer durablement les ressources naturelles, prendre en compte les conventions et engagements internationaux dans les politiques et stratégies du développement du pays, optimiser l'usage des moyens disponibles, favoriser la mobilisation des financements, assurer une meilleure évaluation



Fidèle Dimou ouvrant les travaux / crédit photo «Adiac»

des résultats, veiller à une meilleure appropriation de la démarche par tous. Après avoir rappelé les grands enjeux du forum national sur le développement durable tenu il y a deux ans à Brazzaville, Fidèle Dimou, préfet du Kouilou a dit que « Le processus d'élaboration de la stratégie nationale de développe-

ment durable requiert la participation de tous les acteurs à savoir les politiques, les représentants des administrations publiques, le secteur privé, les communautés locales, les populations autochtones ainsi que les représentants de la société civile. Les ateliers départementaux qui se déroulent sur l'ensemble du territoire na-

tional permettront d'intégrer les préoccupations des parties prenantes à la base dans le document final de la stratégie nationale de développement durable ».

De son côté, Alexis Minga, conseiller au développement durable et au changement climatique du ministre de l'économie forestière et du développement durable, a présenté le contexte international et national dans lequel se tiennent ses assises. Un contexte

marqué par des défis nouveaux et émergents que sont le changement climatique, la perte de la biodiversité, l'extinction de certaines espèces surexploitées, la dégradation des terres, la pollution qui dégrade ou menace de dégradation des écosystèmes. Des défis majeurs qui demandent

l'adoption de nouveaux réflexes et surtout la prise de conscience de tous par l'adoption des textes, protocoles et conventions dont la plupart sont ratifiés par le Congo, qui figure aujourd'hui comme un des leaders en Afrique sur les questions environnementales. « La stratégie nationale est un processus de planification stratégique, participatif et récurrent destiné à atteindre de manière équilibrée et intégré aux niveaux local et national des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelles » a-t-il renchéri.

Après l'organisation des ateliers départementaux, le document amendé sera soumis à la validation de la commission nationale de développement durable. Cette étape sera la dernière de ce processus de validation de la stratégie nationale du développement durable avant sa transmission au gouvernement pour adoption, indique-t-on.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Afrique

Angola, match décalé de la 7^e journée

Julssy Boukama Kaya est resté sur le banc lors de la défaite du Recreativo Libolo face au Sporting Cabinda d'Holgerson Makosso, qui était lui titulaire en défense centrale.

L'Academica do Liboto d'Adolphe Matondo chute chez la Sagrada Esperança.

Le champion en titre reste deuxième avec 2 longueurs de retard sur l'Interclube de Luanda. Mais le Recreativo compte un match en retard à jouer. Le Sporting Cabinda se classe 7^e. Tandis que Liboto s'enfonce au classement et est désormais 15^e.



Holgerson Makosso était titulaire lors de la victoire du Sporting Cabinda sur le terrain du Recreativo Libolo de Boukama Kaya (droits réservés)

Ligue des champions, 16^e de finale retour

Sylver Ganvoula n'a pas joué lors de la victoire du Raja Casablanca face aux Kaiser Chiefs (2-0). Le vice-champion du Maroc est qualifié pour les 8^e de finale.

Belgique, 1^{re} journée des play-offs

Francis N'Ganga n'était pas dans le groupe de Charleroi, battu d'un but à Anderlecht (0-1). Prochain match à domicile face à La Gantoise le 11 avril.

Ligue 2, match décalé de la 30^e journée

Sans Christopher Missilou, absent du groupe, le Stade Brestois prend un point chez le Gazélec d'Ajaccio (1-1). Le club d'Oscar Ewolo reste au pied du podium, en embuscade avec 49 points, contre 50 à son adversaire du jour et 51 à Angers. Rappelons que Troyes est leader avec 60 points.

Espagne, 32^e journée, 3^e division

Sans John-Christian Ayina et Phitzérald Mbaka, absents, la réserve de Getafe coule à domicile face à Huesca, le leader du championnat.

CFA, 24^e journée

Groupe A

Damien Mayenga donne la victoire à Roye-Noyon sur la pelouse de Calais (1-0). Arrivé en février en provenance de Moulins, où il n'avait disputé que 5 matchs cette saison, l'ancien Nantais a marqué son 3^e but en 8 apparitions avec l'équipe picarde. Jérôme Kisonga n'a pas joué.

Groupe B

Rudy Mpassi ouvre le score pour Drancy, qui concède finalement le match nul 1-1 face à Belfort. Son 6^e but de la saison.

Malgré la titularisation de Randi Goteni, Troyes coule à Yzeure (0-3).

Viry-Châtillon et Dalnath Miantoudila, titulaires, sont tenus en échec à domicile par Metz (0-0).

De retour de sa suspension, Karl Madianga n'a pu empêcher le naufrage de la réserve de Saint-Etienne face à Sochaux (1-4). Son équipe est lanterne rouge.

Groupe C

Avec la titularisation de Dylan Bahamboula et l'entrée en jeu de Yhoan Andzouana à la 79^e minute, Monaco fait match nul face à Lyon (2-2). Le Lyonnais Alan Nzabana n'était pas dans le groupe de l'OL.

Groupe D

Jules Iloki était titulaire lors du match nul de Nantes à Mont-de-Marsan (0-0).

Sans Ted Lavie, le Stade Bordelais s'incline lors du derby, sur la pelouse des Girondins (2-3), et glisse à la 3^e place.

Gros revers à domicile pour Trélissac face à Concarneau (0-3). Yves Pambou-Loembet était titulaire.

Camille Delourme

FOOTBALL FÉMININ

L'équipe nationale des dames verra le jour d'ici à juillet

C'est ce qu'a annoncé la présidente de la commission nationale de football féminin, Lucienne Virginie Mokoko, pour qui les choses ne devraient plus tarder.

Ladite commission multipliera les compétitions dans l'objectif de détecter les talents qui constitueront l'ossature des Diables rouges dames. En dehors du tournoi de mise en jambe de la ligue de Brazzaville qui se clôture demain, 9 mars, le championnat départemental de la ville capitale est prévu du 15 avril au 15 mai. A partir du 20 mai jusqu'au 15 juin, les joueuses de tous les horizons nationaux, sous les couleurs de leurs clubs respectifs, viendront se mesurer à Brazzaville dans le cadre du championnat national. Fini l'époque où on ne pouvait voir les clubs féminins jouer au football qu'en finale de la Coupe du Congo. C'est sans nul doute à l'issue de cette compétition que le sélectionneur des Diables rouges, version féminine, Joseph Mpenaya, pourrait se faire une idée de ce que sera l'équipe qu'il dirigera. La présidente de la commission, Lucienne Virginie Mokoko, a déjà amorcé les descentes pour sensibiliser les clubs tant de Brazzaville et de Pointe-Noire que ceux de l'intérieur

du pays. Des sensibilisations ponctuelles par des remises des kits sportifs, question de permettre aux équipes de mieux affûter leurs armes en attendant les échéances sportives qui pointent à l'horizon et qui ne sauraient tarder. Seulement, la mise d'un tel programme n'est possible que si les moyens sont mis en place. C'est en effet à ce prix que le football féminin congolais qui a battu de l'aile plusieurs années durant retrouvera ses lettres de noblesse. D'autant plus que la commission a placé cette année sous le signe de «la Renaissance du football féminin dans le fair-play». Ainsi, Lucienne Virginie Mokoko n'a pas manqué de saluer la détermination du président de la Fédération congolaise de football, Jean Michel Mbono, à relancer le football féminin sur toute l'étendue du territoire national. En rappel, les Diables rouges dames ont livré le premier match de leur histoire, le 30 mai



La présidente de la commission annonçant la nouvelle

2004 à Malabo, face à la Guinée-Equatoriale. La rencontre s'était soldée sur un score de parité : 2-2. Deux ans plus tard, les Congolaises étaient présentes à la phase finale du Championnat d'Afrique de la discipline. Elles ont fait leurs valises dès le premier tour. La même année, l'équipe nationale féminine a réalisé la plus large victoire de son parcours : 9 à 0 contre le Togo le 12 mars à Lomé. La plus large défaite, cependant, est celle essuyée face à la Guinée-Equatoriale 2-5, le 18 novembre 2008.

Rominique Makaya

ÉLIMINATOIRES CAN GABON 2017

Le Congo dans le groupe E avec la Zambie, le Kenya et la Guinée Bissau

Les Diables rouges auront un challenge à relever devant les Chipolopolo, les Harambee stars du Kenya et les Os Djurtus ou encore les Lycaons de la Guinée Bissau. Les règles de jeu des éliminatoires sont claires. Seuls les premiers des treize groupes constitués obtiendront leurs billets pour la phase finale ainsi que les deux meilleurs deuxièmes de tous les groupes.

La Confédération africaine de football a procédé, le 8 avril, au Caire au tirage au sort de la 31^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations 2017 après avoir désigné le pays qui accueillera la compétition. C'est le Gabon qui a été préféré au Ghana et à l'Algérie. Le pays avait déjà co-organisé la CAN 2012 avec la Guinée Équatoriale. Cinquante-deux sélections africaines réparties en treize poules de quatre prendront le départ avec pour seul objectif : décrocher les 15 billets qualificatifs. En sa qualité de pays organisateur, le Gabon est d'office qualifié. Il participera certes aux éliminatoires mais ses résultats

ne seront pas pris en compte dans le classement du groupe. Car dans le groupe dans lequel il se trouve, on ne retiendra que la première équipe.

Le programme des rencontres des Diables rouges

Les Diables rouges du Congo sont logés dans le groupe E. Les poulains de Claude Le Roy débiteront leur campagne en recevant le week-end du 12, 13 et 14 juin, le Kenya. Les Congolais se déplaceront ensuite à Bissau les 4, 5 et 6 septembre pour y en découdre avec la Guinée. Ils termineront la manche aller le week-end du 23, 24,25 ou 26 mars 2016 à Lusaka face à la Zambie. Lors de la quatrième journée des éliminatoires, les Diables rouges seront à nouveau aux prises aux Chipolopolo, (trois jours après) notamment 26, 27, 28 mars. Le Congo sera ensuite reçu par le Kenya, les 3, 5 et 5 juin puis termineront la campagne à domicile en recevant la Guinée Bissau, le week-end du 2,3 et 4 septembre.

Composition des groupes

Groupe A : Tunisie, Togo, Liberia, Djibouti

Groupe B : République démocratique du Congo, Angola, Centrafricaine et Madagascar

Groupe C : Mali, Guinée Équatoriale, Bénin, Sud Soudan

Groupe D : Burkina-Faso, Ouganda, Botswana, Comores

Groupe E : Zambie, Congo, Kenya, Guinée Bissau

Groupe F : Cap vert, Maroc, Libye et Sao Tomé

Groupe G : Nigeria, Egypte, Tanzanie, Tchad

Groupe H : Ghana, Mozambique, Rwanda, Mauritanie

Groupe I : Côte d'Ivoire, Soudan, Sierra Leone et Gabon

Groupe J : Algérie, Éthiopie, Lesotho, Seychelles

Groupe K : Sénégal, Niger, Namibie, Burundi

Groupe L : Guinée Conakry, Malawi, Zimbabwe, Swaziland

Groupe M : Cameroun, Afrique du Sud, Gambie, Iles Maurices

James Golden Eloué